



BURUNDI



REPUBLIQUE DU BURUNDI

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

**HABILITATION DU BURUNDI A FORMULER SA SECONDE COMMUNICATION NATIONALE AU TITRE DE LA
CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

DOCUMENT DE PROJET

Description Synthétique

Le présent projet de trois ans a comme objectif global : le maintien et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du Burundi à préparer et à soumettre les communications nationales à la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que la promotion de l'intégration des préoccupations liées aux changements climatiques dans les plans sectoriels de développement.

Les objectifs spécifiques visés sont notamment : l'amélioration de l'inventaire des gaz à effet de serre ; la réalisation des études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques particulièrement pour les régions du Nord - Est et de l'Est du Burundi, très sensibles aux variabilités climatiques; l'élaboration d'un plan d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de mise en œuvre du MDP; l'identification des besoins en matière de transfert des technologies appropriées pour atténuer les émissions des GES dans les secteurs identifiés comme principaux émetteurs, en recourant à une méthodologie approuvée par la CCNUCC ; la mise en place d'un programme d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche en matière de changements climatiques ; l'élaboration et la soumission de la Seconde Communication Nationale à la COP.

TABLE DES MATIERES.

	<u>Page</u>
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES ABREVIATIONS.....	4
1. Description Narrative.....	6
1.1. Analyse de la situation.....	6
1.2. Stratégie.....	10
1.2.1. Stratégie nationale.....	10
1.2.2. Stratégie du PNUD.....	11
1.2.3. Objectif global, objectifs spécifiques et résultats	11
1.2.4. Processus d'élaboration de la Seconde Communication Nationale.....	17
1.3. Arrangements de gestion.....	22
1.4. Suivi, Contrôle, Evaluation d'impact du Projet et Audit.....	23
1.5. Contexte légal.....	25
2. Budget total.....	26
3. Annexes.....	29
Annexe A : Résumé du rapport sur l'exercice d'autoévaluation.....	29
A.1. Résultats de l'état des lieux.....	29
A.2. Leçons tirées de l'exercice d'autoévaluation.....	31
A.3. Solutions possibles pour assurer la qualité de la seconde communication nationale.....	32
A.4. Développement des capacités.....	33
A.5. Projets et programmes en relation avec la seconde communication nationale.....	35
A.6. Synergie avec les projets et programmes connexes.....	36
A.7. Consultation des partenaires et processus de validation.....	37
Annexe B : Composantes Techniques du Document de Projet.....	40
B1. Contexte.....	40
B2. Résumé de l'état des lieux et de la consultation des parties prenantes.....	42
B3. Objectif du Projet.....	42
B4. Activités du Projet.....	42
B5. Arrangement Institutionnel de Mise en œuvre du Projet.....	52
B6. Suivi, Contrôle, Evaluation d'Impact du Projet et Audit.....	52
B7. Budget.....	52
B8. Calendrier d'exécution.....	56
Annexe C : Termes de Référence.....	58
C1 : Termes de référence du Comité de Pilotage du Projet.....	58
C2 : Termes de référence du Directeur National.....	60
C3 : Termes de référence de l'Expert National du Projet.....	61
C4 : Termes de référence de l'Assistant (e) Administratif (ve) du Projet.....	63
C5.1 : Termes de référence des études thématiques- Inventaires des GES.....	65
C5.2 : Termes de référence des études thématiques- Etudes atténuation.....	67
C5.3 : Termes de référence des études thématiques- Etudes V&A.....	69
C5.4 : Termes de référence des études thématiques- Transfert de technologies.....	71
C5.5 : Termes de référence des études thématiques- Système d'observation systématique.....	73
Page de signature.....	75

LISTE DES TABLEAUX.

	<u>Page</u>
Tableau n° 1 : Cadre des résultats et des ressources du Projet.....	13
Tableau n° 2 : Budget total du Projet.....	27
Tableau n° 3: Projets en relation avec la Seconde Communication Nationale.....	35
Tableau n° 4 : Récapitulatif des principaux acteurs de l'autoévaluation.....	37
Tableau n° 5 : Données IGES à collecter et à compiler.....	46
Tableau n° 6 : Données requises pour les études de V&A.....	38
Tableau n° 7 : Calendrier d'exécution.....	55

LISTE DES ABREVIATIONS.

Abréviation	Signification
ABP	Agence Burundaise de Presse
AFEB	Association Femmes et Environnement au Burundi
ANCR	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour gérer l'environnement mondial
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Budget Extraordinaire et d'Investissement
BM	Banque Mondiale
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEFDHAC	Conférence des Ecosystèmes Forestiers Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CFC	Chloro-Fluoro-Carbone
CIE	Centre d'Information Environnementale
CNI	Communication Nationale Initiale
COP	Conférence des Parties
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CRE	Crédit de Relance Economique
CSLP	Cadre Stratégique de relance économique et de Lutte contre la Pauvreté
DGATE	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement
DGHER	Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales
DGSE	Direction Générale du Suivi & Evaluation
DNP	Directeur National du Projet
ECO ₂	Equivalent CO ₂
EGL	Energie des Grands Lacs
ENP	Expert National du Projet
FAO	Food and Agriculture Organization
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à Effet de Serre
Gg	Giga gramme
GIEC (IPCC en anglais)	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat
Ha	Hectare
IDA	International Development Agency
IDH	Indicateur de Développement Humain
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
IGES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
INECN	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
IRAZ	Institut de Recherches Agronomiques et Zootechniques
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISCO	Institut Supérieur du Commerce
Kg	Kilogramme

KWh	Kilowattheure
MDP	Mécanisme pour le Développement Propre
MINATTE	Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement
NEX	Exécution Nationale
ODEB	Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTE	Office du Thé du Burundi
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PES	Propreté, Santé et Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PREBU	Programme de Réhabilitation du Burundi
REGIDESO	Régie de Production et de Distribution de l'Eau et de l'Electricité
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RTNB	Radio Télévision Nationale du Burundi
SCN	Seconde Communication Nationale
SETEMU	Services Techniques Municipaux
SNEB/PAE	Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi et Plan d'Action Environnementale
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SOFEDP	Solidarité Femmes pour le Développement et la Cohabitation Pacifique
SOSUMO	Société Sucrière du MOSO
TDR	Termes de référence
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
US \$	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
V&A	Vulnérabilité et Adaptation
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquise

1. Description Narrative

Analyse de la situation.

Situation géographique.

Le Burundi est un pays enclavé au cœur de la Région des Grands Lacs d'Afrique. Il couvre une superficie de 27 834 Km² et s'étend entre les méridiens 29°00 et 30°54' Est et les parallèles 2°20' et 4°28' Sud.

Climat

Le climat du Burundi est de type tropical mais tempéré par l'altitude. Les précipitations varient de 800 mm/an, dans la plaine de la RUSIZI, à 2000 mm sur la crête. La température varie entre les saisons : elle atteint une moyenne de 24°C dans la plaine de l'IMBO, et 15,6°C à RWEGURA, en altitude, à près de 2000 m. Les variabilités climatiques de cette dernière décennie ont transformé certaines régions, jadis considérées comme des greniers du pays en des régions où sévissent une sécheresse et des disettes répétitives. C'est le cas des régions naturelles de BUGESERA et BWERU, au Nord- Est du Burundi.

Population.

Le Burundi est un pays très peuplé avec une population totale estimée à 7, 02 millions d'habitants, en 2003, avec un taux de croissance de 3,4 % par an. La densité moyenne de la population est d'environ 250 habitants / Km². La population urbaine avoisine 10%. L'indice synthétique de fécondité est de 6,8 enfants par femme. De façon caractéristique, la population burundaise est jeune. Celle de moins de 15 ans est estimée à 46,2%, tandis que celle de plus de 65 ans est d'environ 2,3%.

Situation socio-économique.

Le Burundi est en proie à une pauvreté généralisée qui s'est beaucoup aggravée depuis 1993. Environ 58,4% de la population vit avec moins de 1\$ US/jour, et environ 89,2 % de la population vit avec moins de 2\$US/jour.

Vu sous l'angle du développement humain, le Burundi se classe en 169^e position sur 177 pays avec les indicateurs suivants : IDH : 0, 378 ; espérance de vie à la naissance : 43,6 ans ; taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) : 58,9% ; taux de scolarisation (combiné du primaire au supérieur) : 35%. Le PIB en milliards de dollars est estimé à 0,6, en 2003. Le PIB par habitant est estimé à 83\$ US et à 648 en PPA. La croissance annuelle du PIB par habitant est estimée à - 0,9% entre 1975-2003, et elle est de - 3,5 % entre 1990-2003. L'importation des biens et services représentait 18% du PIB, tandis que l'exportation représentait 7% du PIB, en 2003. (Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005)

Situation socio politique.

Du point de vue sociopolitique, le Burundi vit, depuis 1993, dans une crise qui est à la base de la détérioration des conditions de vie de la population. L'évolution récente de la situation politique matérialisée par l'arrêt des hostilités entre le Gouvernement et les principaux mouvements rebelles et la mise en place des institutions démocratiquement élues fait que le Burundi peut, actuellement, faire face à ses défis de lutte contre l'extrême pauvreté et de promotion d'un développement durable.

Situation des principaux secteurs économiques.

L'agriculture constitue la base de l'économie burundaise. Elle occupe près de 94% de la population active et participe à plus de 50% au Produit Intérieur Brut (PIB), fournit 95% des apports alimentaires et plus de 80% des recettes d'exportation. Les cultures de rente, surtout le café et le thé génèrent à elles seules 90 % des recettes d'exportation et entrent pour 7,5 % au PIB.

La superficie agricole potentielle couvre 2 350 000 ha dont 1 900 00 ha de superficie utile. Les cultures vivrières dont les récoltes sont destinées essentiellement à l'autoconsommation des ménages occupent 90 % des terres cultivées et contribuent à près de 80 % du Produit Intérieur Brut agricole. En termes de quantité, la banane reste la principale culture vivrière, suivie par la patate douce, le manioc, le haricot, le maïs et le riz. L'agriculture burundaise est tributaire des conditions pluviométriques. Elle apparaît très vulnérable aux variabilités climatiques, comme le montrent les nombreuses famines répétitives qui sévissent dans les régions du Nord-est et l'Est du pays, qui, il n'y a pas longtemps, étaient considérées comme le grenier du pays.

L'industrie burundaise est encore au stade embryonnaire. Elle est constituée pour l'essentiel de petites exploitations industrielles, d'entreprises alimentaires et du secteur du textile. La production industrielle (valeur ajoutée en % du PIB) était de 21,4 % en 1992, 20,09 % en 1993. Elle a fortement diminué suite à la crise, passant à 16,9 % en 1998, pour remonter timidement à 18,6 % en 2002. La gestion des déchets issus des activités industrielles reste une question qui n'a pas encore de solutions durables.

Sur le plan énergétique, l'alimentation en énergie est assurée à 96% par les combustibles de biomasse traditionnels tels que le bois de feu, le charbon de bois et les résidus agricoles. Les produits pétroliers sont en totalité importés et comptent pour 2,2% du bilan énergétique national. L'électricité d'origine hydraulique, n'occupe que 0,4% du bilan énergétique, et seulement environ 2% de la population a accès à l'électricité. La consommation d'électricité par habitant est passée de 12 KWh/an, en 1980 à 25 KWh/an, en 2003 (RMDH 2005). Les autres sources d'énergie comme la tourbe et l'énergie solaire occupent une place marginale dans le bilan. Compte tenu de la croissance démographique galopante et des besoins en énergie et en terres pour l'agriculture, le couvert forestier ne cesse de diminuer d'année en année. Cette situation est accentuée par le fait que la pénétration des sources modernes d'énergie reste encore faible.

Les ressources en eau dont le potentiel était jusque récemment considéré comme important sont fortement affectées négativement par les variabilités climatiques de cette dernière décennie. Le Burundi s'est engagé à renforcer des actions de protection et de gestion conservatoire de ces

ressources, en même temps qu'il envisage de promouvoir leur utilisation plus accrue pour la production agricole afin de faire face aux sécheresses de ces dernières années.

Les paysages et écosystèmes naturels, en particulier ceux du Nord-est et de l'Est du Burundi, sont de manière générale en continuelle dégradation sous les effets de l'action de l'homme et des conditions climatiques défavorables. Ils sont constitués notamment de complexes hydrologiques dont la préservation s'avère primordiale pour la survie des populations de ces régions (Complexes hydrologiques des lacs du Nord et des rivières AKANYARU et AKAGERA, au Nord-est et le complexe hydrologique de la RUMPUNGWE, à l'Est). Actuellement, il est difficile de bien appréhender la vulnérabilité & l'adaptabilité de ces paysages et écosystèmes aux variabilités et aux changements climatiques. C'est la raison pour laquelle les études de V&A envisagées dans le cadre de la Seconde Communication Nationale vont cibler particulièrement les régions ci haut citées.

La santé. Les problèmes de santé liés aux changements climatiques sont associés à la malnutrition et à la recrudescence de certaines maladies dont le paludisme, la schistosomiase, l'onchocercose, la méningite et les maladies du péril fécal. L'évolution climatique telle qu'elle a été établie lors de la communication initiale montre que la menace d'une recrudescence de ces maladies concernera les régions où la température moyenne se situe autour de 21°C. Par ailleurs, une augmentation de la température des mois secs pourrait entraîner dans le pays une plus grande fréquence des épidémies de méningite. Ces estimations ont besoin néanmoins d'être affinées sur base de scénarios de changements climatiques basés sur des modèles plus adaptés à notre région et de séries de données plus longues.

Situation du Burundi vis-à-vis de la CCNUCC.

Du point de vue institutionnelle et juridique, le Burundi a mis en place, depuis 1988, un Ministère qui en est chargé. De plus, il s'est doté d'outils politiques et juridiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dont les plus importants sont : la Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi et le Plan d'Action Environnemental (SNEB/PAE) ainsi que le Code de l'Environnement. Il a été également créé, en 1999, un Département de l'Environnement, qui a entre autre la mission de contribuer à la mise en œuvre des conventions et programmes internationaux en matière de gestion et de protection de l'environnement. Une structure de coordination chargée de la mise en place de la politique nationale en matière d'environnement, en l'occurrence la Commission Nationale de l'Environnement, a été institutionnalisée en 2000. Toutes ces structures connaissent malheureusement des contraintes conjoncturelles et structurelles de fonctionnement, entraînant des difficultés de mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Burundi, dont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ratifiée le 4 avril 1997.

Au niveau technique, le Burundi a commencé, depuis 1999, les activités habitantes pour la formulation de sa communication nationale initiale au titre de la CCNUCC, qu'il a présentée à la COP en novembre 2001, à Marrakech, au Maroc.

Les inventaires des émissions anthropiques de gaz à effet de serre réalisés dans le cadre des activités préparant la Communication nationale initiale montrent que les émissions nationales totales sont estimées à 3647,66 Gg ECO₂ tandis que les puits absorbent 2857,23 Gg de CO₂; soit des émissions nettes de 792,42 Gg ECO₂ provenant essentiellement de la combustion du bois et de ses

dérivés par les ménages. Les projections des émissions montrent que si aucune mesure n'est prise, les émissions anthropiques atteindront cinq fois leurs quantités actuelles, d'ici 2050.

La Communication Nationale Initiale a montré combien le Burundi est vulnérable du point de vue des principaux secteurs socioéconomiques (agriculture, ressources en eau, écosystèmes naturels et santé).

Des études ont été menées pour montrer les politiques et mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de réduire les émissions de GES et pour augmenter la capacité de séquestration. Pour le secteur de l'énergie, il y a eu un travail complémentaire d'identification des besoins en technologies pour réduire les émissions de GES dans les ménages et promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire.

La mise en œuvre de ces politiques et mesures s'est heurtée aux difficultés liées à la situation socio politique dans laquelle le Burundi est plongé depuis 1993, mais d'où il est en train de sortir progressivement, qui avait eu notamment pour conséquence l'arrêt de la coopération internationale pour des projets et programmes d'investissement.

Parmi les réalisations liées aux changements climatiques, il convient de relever les actions menées dans le cadre des projets et programmes soutenus par la coopération multilatérale et certaines ONG. Le tableau n° 2, en annexe A, montre quelques projets et programmes qui ont mené des activités liées aux changements climatiques. Ces activités étaient relatives aux aspects suivants :

- Mise en place des outils politiques et techniques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement : Plan d'Action Nationale de lutte contre la dégradation des terres ; Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de diversité biologique ; Stratégie Nationale et Plan d'Action en renforcement des capacités en matière de diversité biologique ; etc.
- Amélioration du cadre légal de gestion des ressources naturelles : révision du code foncier et du code forestier (projets de codes révisés en attente d'adoption par le Gouvernement) ;
- Recherche sur les techniques et technologies visant l'utilisation rationnelle du bois : étude sur les techniques de carbonisation et les foyers améliorés à haut rendement.

Les actions concrètes sur terrain ont porté sur : la réhabilitation des boisements détruits et l'installation de nouveaux boisements ; la promotion de la foresterie rurale et de l'agroforesterie ; la promotion de l'intégration agro-sylvo-zootechnique ; l'aménagement des bassins versants ; l'aménagement des marais pour l'extension des périmètres rizicoles ; etc. Elles devraient être poursuivies et renforcées. L'impact de toutes ces actions reste mitigé.

Dans le domaine de la formation et de la sensibilisation de la population en matière de changements climatiques, des actions ont été menées, mais de manière non coordonnée, en l'absence d'un programme cohérent et concerté.

Stratégie.

1.2.1. Stratégie nationale.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre des objectifs définis dans la politique sectorielle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, à savoir : (i) la gestion coordonnée de l'environnement ; (ii) la gestion rationnelle des eaux, des terres et des forêts ; (iii) la préservation des équilibres écologiques et ; (iv) la conservation de la biodiversité.

La formulation de la seconde Communication Nationale contribue à la mise en œuvre, par le Burundi, des engagements consécutifs à la ratification de la CCNUCC. Cette convention stipule en son article 4, alinéas a et b que « Toutes les parties, tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation :

(i) établissent et mettent à jour périodiquement, publient et mettent à la disposition de la Conférence des Parties, conformément à l'article 12, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établissent, mettent en œuvre, publient et mettent régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques ».

Le projet s'inscrit également dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et auxquels le Burundi a souscrit, particulièrement les objectifs n°1, n°6 et n°7 qui consistent respectivement à : « Réduire l'extrême pauvreté et la faim » ; « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies. » ; et « Assurer un environnement durable ».

Le Cadre Stratégique de croissance économique et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), en cours de finalisation, comporte six axes stratégiques. Le projet de Seconde Communication Nationale contribuera à la réalisation des certains de ses objectifs, notamment ceux qui consistent à : développer le monde rural à travers la relance du secteur agricole ; rationaliser la gestion des ressources naturelles et protéger l'environnement., etc. Il suscitera une prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les plans sectoriels de développement économique et social, garantissant ainsi une amorce d'un développement durable.

Le présent projet s'appuiera sur les capacités techniques acquises dans le cadre du « Projet d'habilitation du Burundi à présenter sa première communication nationale au titre de la CCNUCC », le Projet BDI/98/G32. Il renforcera le cadre institutionnel mis en place pour la mise en œuvre de ce dernier projet et impliquera largement les institutions et experts ayant bénéficié de renforcement de capacités dans le cadre de l'élaboration de la communication initiale.

L'élaboration de la Seconde Communication Nationale s'appuiera également sur les capacités mises en place dans le cadre du Projet « Renforcement des capacités pour l'amélioration des inventaires des gaz à effet de serre en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale » (Projet PNUD/FEM RAF 02/ G31). Des résultats du Projet PANA du Projet ANCR seront intégrés dans la SCN (programmes d'action que le Burundi compte mettre en œuvre aux fins d'adaptation aux changements climatiques ; besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CCNUCC, etc.)

1.2.2. Stratégie du PNUD.

Le Projet de Seconde Communication Nationale est en phase avec le programme de coopération du PNUD avec le Burundi, adopté pour la période 2005-2007. Les objectifs de ce programme consistent à : (i) favoriser la réinsertion des sinistrés et des groupes défavorisés dans le circuit économique en vue de consolider la paix et la réconciliation nationale ; (ii) promouvoir une croissance rapide et sociale de qualité en vue de la lutte contre la pauvreté et d'un développement humain durable ; (iii) promouvoir le développement du monde rural et la protection de l'environnement.

La prise en compte des problèmes liés à la variabilité et aux changements climatiques dans les différents secteurs de développement contribuera à atteindre les effets escomptés de ce programme et qui consistent à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers des politiques de développement et l'amélioration des revenus, ainsi que l'amélioration de la sécurité alimentaire durable de la population dans le cadre d'une exploitation optimale des ressources naturelles.

1.2.3. Objectif global, objectifs spécifiques et résultats.

L'objectif global du présent projet consiste au maintien et au renforcement des capacités techniques et institutionnelles du Burundi à préparer et à soumettre les communications nationales à la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, tout en veillant à intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les priorités nationales et sectorielles de développement.

Les objectifs spécifiques poursuivis portent sur : le renforcement des acquis de la première communication ; l'amélioration des données relatives aux émissions de GES et à l'analyse des mesures d'atténuation, de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques ; le renforcement du cadre institutionnel et méthodologique pour la conduite d'actions liées aux changements climatiques ; l'élaboration de la Seconde Communication Nationale et sa soumission à la COP.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Le cadre institutionnel et organisationnel pour l'élaboration de la Seconde Communication Nationale est mis en place ;
- La section « Contexte National » de la CNI est mise à jour ;
- Les inventaires des GES sont établis et validés ;
- La vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques des principaux secteurs économiques sont évaluées ;
- Les programmes d'atténuation des émissions des GES et de renforcement des puits ainsi que le plan de d'action de mise en œuvre du MDP sont élaborés ;

- Les besoins en matière de transfert de technologies sont évalués ;
- Les capacités et les besoins en matière de Systèmes et d'Observations Systématiques sont évaluées ;
- Le programme d'information et de sensibilisation du public sur les changements climatiques est élaboré et validé ;
- Le document de la Seconde Communication Nationale est élaboré et validé ;
- La Seconde Communication Nationale est présentée à la COP ;
- La Seconde Communication Nationale est diffusée et vulgarisée au niveau national.

Le tableau n° 1 ci-dessous montre le cadre des résultats et des ressources du Projet.

Tableau n°1 : Cadre des résultats et des ressources du Projet.

CADRE DES RESULTATS ET RESSOURCES DU PROJET.

Effet visé: Elaboration de la Seconde Communication Nationale.				
Domaine d'intervention stratégique: Environnement				
Titre du Projet : Habilitation du Burundi à formuler sa seconde communication nationale au titre de la CCNUCC.				
Objectifs immédiats.	Activités à mener	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Apports
1. Mise en place du cadre institutionnel et organisationnel.	1.1. Identifier la structure point focal.	Une structure point focal est identifiée.	Lettre du Ministre de l'Environnement désignant la structure point focal.	MINATTE et PNUD, ENP
	1.2. Mettre en place l'Unité de Gestion du Projet.	L'Unité de Gestion du Projet est fonctionnelle.	Contrats de l'ENP et de l'Assistant Administratif et Financier.	
	1.3. Mettre en place d'un Comité de Pilotage du Projet.	Un comité de pilotage du Projet est mis en place.	Lettre du Ministre de l'Environnement désignant les membres du Comité de Pilotage.	
	1.4. Identifier des institutions sous traitantes.	Les institutions sous traitantes sont identifiées.	Rapport d'identification des institutions participantes.	ENP+DNP+CPP+ les parties prenantes Budget: 23 000 US\$
	1.5. Acquérir et installer les équipements.	Nombre et nature des équipements acquis.	Documents d'acquisition de ces équipements (bons de commande, factures,...)	
	1.6. Organiser un atelier de lancement du Projet.	Un atelier de lancement est organisé.	Rapport de l'atelier de lancement.	
2. Mise à jour de la section Contexte National de la CNI	2.1. Identifier les mises à jour requises et élaborer les TDR d'un consultant.	Mises à jour identifiées et consignées dans un rapport interne.	TDR du Consultant précisant les mises à jour requises.	ENP+DNP+ CPP+Consultant. Budget: 3 000 US \$
	2.2. Recruter un Consultant pour les mises à jour.	Un consultant pour les mises à jour est recruté.	Contrat de louage de services entre le consultant et le Projet.	
	2.3. Analyser et valider les mises à jour de la section Contexte National.	Une réunion du Comité de pilotage pour valider les mises à jour de la section "Contexte National" est tenue.	Rapport de la réunion de validation de la section "Contexte National"	

3. Etablissement et validation des IGES.	3.1. Mettre en place au sein de la Direction de l'Environnement une cellule chargée de la gestion d'une banque de données	Cellule chargée de la gestion d'une banque de données fonctionnelle.	Nombre de cadres affectés à la cellule.	ENP+DNP+CPP+Institutions sous traitantes + Institutions détentrices de données d'activités sur les IGES. Budget: 86 900 US\$
	3.2. Doter la cellule d'équipements informatiques.	Nombre et nature des équipements acquis.	Documents d'acquisition de ces équipements (bons de commande, factures,...)	
	3.3. Mettre en place un réseau d'échange et de transmission de données de base aux fins de l'inventaire, de l'analyse d'atténuation et de vulnérabilité à la cellule de gestion de la banque de données.	Réseau d'échange de données fonctionnel.	Nombre d'institutions publiques et privées appartenant au réseau. Quantités de données échangées.	
	3.4. Former le personnel du réseau d'échanges de données.	3 cadres de la Direction de l'Environnement et 15 cadres des institutions participantes sont formés.	Rapport de formation.	
	3.5. Mettre en place des équipes d'experts chargés des IGES	Les équipes chargées des IGES sont mises en place.	Contrats avec les institutions participantes.	
	3.6. Recueillir, traiter les données et établir le rapport sur les IGES.	Les données d'activités pour les IGES sont collectées et traitées.	Rapports des inventaires des GES.	
	3.7. Organiser un atelier de validation des rapports sur les IGES	Un atelier de validation des rapports sur les IGES est tenu.	Rapport de l'atelier de validation des IGES	
4. Evaluation de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques.	4.1. Identifier les institutions et les experts chargés des études de V&A.	Institutions et experts identifiés.	Contrats de services entre le Projet et les institutions/ les experts identifiés.	ENP+DNP+ CPP+ Institutions sous traitantes et Consultants. Budget :102 600 US \$
	4.2. Former les experts nationaux en méthodologies d'études de V&A	15 experts nationaux sont formés en méthodologies d'études de V&A .	Rapports des ateliers de formation.	
	4.3. Collecter/ traiter données, établir rapports sectoriels et de synthèse.	Données sur la V&A collectées et traitées par les experts identifiés.	Rapports sectoriels et de synthèse sur les études de V&A	

	4.4. Organiser un atelier de validation des études de vulnérabilité.	Un atelier de validation des études de V&A est tenu.	Rapport de l'atelier de validation des études de V&A	
5. Elaboration des programmes d'atténuation/renforcement des puits de GES et plan d'action de mise en œuvre du MPD.	5.1. Identifier les institutions/ experts chargés des études d'atténuation.	Les institutions/experts sont identifiés.	Contrats de services entre les institutions/experts et le Projet.	ENP+DNP+ CPP+ Institutions sous traitantes et Consultants + toutes les parties prenantes. Budget :68 000 US \$
	5.2. Organiser ateliers formation/atténuation GES et Plan MDP	15 experts sont formés sur les méthodologies à utiliser pour évaluer l'atténuation des émissions de GES.	Rapports des ateliers de formation.	
	5.3. Collecter, traiter données, et établir rapports sectoriels	Données sur l'atténuation collectées et traitées.	Rapports sectoriels sur les études d'atténuation.	
	5.4. Elaborer le rapport synthèse/atténuation et Plan MDP	Rapport synthèse/atténuation et Plan MPD élaborés.	Rapport de synthèse //l'atténuation et Plan MDP	
	5.5. Organiser atelier validation rapports (Atténuation et MDP)	Atelier de validation des rapports organisé.	Rapport de l'atelier de validation.	
6. Identification des modalités et mécanismes d'acquisition et de vulgarisation des technologies appropriées.	6.1. Identifier et sélectionner des consultants	Les consultants sont sélectionnés.	Procès-verbal de sélection des consultants.	ENP+DNP+ CPP+ Consultants+ toutes les autres parties prenantes. Budget : 20 000 US \$
	6.2. Assurer une formation des experts sélectionnés	15 experts formés sur le thème.	Rapports de l'atelier de formation	
	6.3. Elaborer l'étude sur l'évaluation des besoins en matière de transfert de technologies	Etude élaborée.	Rapport de l'étude sur l'évaluation des besoins en matière de transfert de technologies	
	6.4. Organiser un atelier de validation de l'étude	Un atelier de validation de l'étude est tenu.	Rapport de l'atelier de validation.	
7. Evaluation des capacités et besoins en matière de Système d'Observation systématique.	7.1. Etablir et négocier un contrat de sous traitance avec l'IGEBU	Des négociations de contrat entre l'IGEBU et le Projet sont menées.	Contrat de service entre l'IGEBU et le Projet	ENP+DNP+ CPP+ IGEBU+ toutes les autres parties prenantes. Budget : 20 000 US \$
	7.2. Renforcer capacités équipe IGEBU élargie à d'autres experts.	5 experts de l'IGEBU et 10 experts d'autres institutions sont formés	Rapport de l'atelier de formation.	
	7.3. Actualiser l'étude antérieure	Etude antérieure actualisée.	Rapport actualisé de l'étude sur l'évaluation des besoins en système d'observation systématique	

	7.4. Organiser un atelier de validation du rapport de l'étude	Un atelier de validation de l'étude est tenu.	Rapport de l'atelier de validation de l'étude.	
8. Elaboration et validation d'un programme d'information et de sensibilisation du public sur les changements climatiques.	8.1. Sélectionner et recruter une équipe de consultants.	Une équipe de consultants est recrutée.	Procès-verbal de sélection des consultants.; Contrats de service entre le Projet et les consultants.	ENP+DNP+CPP+consultants + les parties prenantes. Budget: 19 500 US\$.
	8.2. Renforcer les capacités des experts sélectionnés	15 experts sont formés en techniques d'information et de sensibilisation du public.	Rapport de l'atelier de formation	
	8.3. Elaborer le programme d'information et de sensibilisation	Un programme d'information et de sensibilisation du public est élaboré.	Document sur le programme d'information et de sensibilisation	
	8.4. Organiser un atelier de validation	Un atelier de validation du programme est tenu.	Rapport de l'atelier de validation du programme élaboré	
9. Etablissement et validation du rapport de la Seconde Communication Nationale	9.1. Elaborer le document de la Seconde Communication Nationale.	Le document de la SCN est élaboré.	Document de la Seconde Communication Nationale	ENP+DNP+CPP+les parties prenantes. Budget: 15 000 US\$.
	9.2. Organiser atelier validation document SCN	Un atelier national de validation de la SCN est tenu.	Rapport de l'atelier de validation de la SCN	
10. Présentation de la Seconde Communication Nationale à la COP	10.1. Préparer la présentation de la SCN à la COP.	Une présentation de la SCN en Power Point est élaborée.	Document de présentation de la SCN.	MINATTE+ENP+DNP Budget : inclus dans celui du Produit 10
	10.2. Présenter la SCN à la COP	La SCN est présentée à la COP.	Avis de réception par le Secrétariat de la CCNUCC de SCN du Burundi.	
11. Diffusion et vulgarisation de la Seconde Communication au niveau national	11.1. Multiplier le document de la SCN	300 exemplaires de la SCN sont imprimés.	300 exemplaires de la SCN sont disponibles.	MINATTE+ENP+DNP Budget : inclus dans celui du Produit 10
	11.2. Organiser séminaires régionaux/présentation de la SCN au public.	Des séminaires régionaux de vulgarisation de la SCN sont organisés.	Rapports des séminaires régionaux de vulgarisation de la SCN.	

1.2.4. Processus d'élaboration et d'adoption de la Seconde Communication Nationale.

De manière générale, le processus d'élaboration et d'adoption de la Seconde Communication Nationale suivra les principales étapes suivantes :

1. *Renforcement des arrangements institutionnels* mis en place lors de la première communication nationale pour les rendre plus opérationnels.
2. *Actualisation de la section « Contexte national de la communication initiale »* tenant compte de nouvelles données dans divers secteurs socioéconomiques du pays. Cette actualisation devra notamment se référer aux documents tels que le Rapport Mondial sur le Développement humain 2005 ; le Cadre Stratégique de relance économique et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP- Complet) ; le Programme quinquennal du Gouvernement ; etc.
3. *L'amélioration des données d'inventaires des GES* par des enquêtes. Le projet s'appuiera sur les équipes d'inventaires qui ont bénéficié d'une formation dans le cadre du Projet de Renforcement des capacités pour l'amélioration des IGES en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale (Projet PNUD/FEM RAF02/G31). Les données seront centralisées au Département de l'Environnement où il est prévu la création d'une banque de données et un réseau de collecte et de transmission de données. Les estimations des émissions utiliseront la méthodologie décrite dans les Lignes Directrices du GIEC- Version révisée 1996, complétées par les « Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre ». Les facteurs d'émissions à utiliser seront ceux qui auront été éventuellement améliorés dans le cadre des activités du susdit Projet.
4. *L'analyse des mesures et politiques d'atténuation* en mettant l'accent sur les calculs des options pouvant contribuer sensiblement à réduire les émissions de GES. Elle identifiera les modèles à utiliser pour évaluer l'atténuation parmi les suivants :

Modèles de type ascendant (« bottom up »)

- STAIR (« Services, Transport, Agriculture, Industry and Residential energy model ») : convient aux scénarios d'atténuation à long terme.
- GACMO : Module sous forme de feuilles de calcul pour une analyse d'atténuation basée sur les projets.
- COPATH (« Carbon Pasture Agriculture Total Harvesting ») : modèle sous forme de feuilles de calcul pour l'estimation des flux de carbone associés à l'utilisation des forêts.
- LEAP (« Long-range Energy Alternatives Planning system ») : logiciel permettant une modélisation du lien entre l'utilisation finale d'énergie et l'environnement.
- ETO ("Energy Technology Optimization": compare les sources d'alimentation énergétique en vue d'identifier l'option au coût le plus faible.

- EM (« Environmental Manual for power development ») : outil permettant l'incorporation des données environnementales et de coût dans le processus de prise de décision pour les projets énergétiques, en particulier dans les pays en développement.

Modèle de type descendant (« topdown »)

- MARKAL-MARKO (« Market Allocation MACCRO-economic model ») : modèle d'optimisation énergie- environnement (combinaison d'approche ascendante et descendante)
- ENPEP (« Energy and Power Evaluation Program ») : approche intégrée pour modéliser le système énergétique.

Une formation est prévue pour permettre aux experts nationaux de comprendre l'utilisation et les limites des modèles/outils et méthodes utilisés.

5. *L'amélioration des scénarios de changement climatique* selon un modèle permettant une meilleure résolution spatiale.
6. *L'analyse de la vulnérabilité/ adaptation* des principales cultures industrielles (café, thé, coton) et de certaines cultures vivrières (banane, manioc). Les paysages et écosystèmes naturels du Nord- est, de l'Est et du Sud-est du pays seront analysés en vue de dégager les mesures et technologies à adopter pour leur adaptation aux changements climatiques. Les méthodes et directives à utiliser devront être les mieux adaptées à la situation du Burundi. Il sera nécessaire de se référer aux outils comme : « Les Directives techniques du GIEC pour l'évaluation des incidences sur l'évolution du climat et des stratégies d'adaptation » ; le Manuel du PNUE intitulé « Hand book on Methods for Climate Change Impact Assessment and Adaptation Strategies » ; ainsi que le manuel intitulé « International Handbook on Vulnerability and Adaptation Assessment. »
7. *L'identification et l'analyse de modalités d'acquisition et de vulgarisation de technologies* pouvant contribuer à réduire les émissions de GES et à s'adapter aux changements climatiques. Les activités de la première communication ont été limitées à l'identification de ces technologies pour le secteur de l'énergie par une méthode non encore approuvée. Il sera donc nécessaire d'utiliser les informations contenus dans le document technique de la CCNUCC sur les environnements favorables au transfert de technologies (FCCC/TP/2003/2) et le rapport spécial du GIEC sur « Methodological and Technological Issues in Technology Transfert »
8. *Recueil d'autres informations jugées utiles pour atteindre les objectifs de la Convention* (recherche et observation systématique ; éducation, formation, et sensibilisation du public ; renforcement des capacités ; information et constitution de réseaux)
9. *Identification des difficultés et lacunes ainsi que les besoins en ressources financières, les moyens techniques et les capacités* dont le Burundi a besoin pour y remédier.
10. *Compilation du document de la Seconde Communication Nationale, adoption du document par les parties prenantes et présentation à la COP.*

Stratégie de mise en œuvre du Projet.

De manière spécifique, le processus d'élaboration et d'adoption de la Seconde Communication Nationale s'appuiera sur une approche participative élargie, et la stratégie de mise en œuvre du Projet s'articulera autour des points suivants :

- Amélioration de la stratégie d'approche de la Seconde Communication Nationale ;
- Renforcement des capacités ;
- Capitalisation des acquis d'autres programmes /projets ;
- Développement des synergies entre les conventions ; et
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication avec toutes les parties prenantes.

(i) Amélioration de la stratégie d'approche de la Seconde Communication Nationale.

L'amélioration de la stratégie d'approche découle des solutions proposées pour combler les lacunes identifiées dans l'élaboration de la Communication Nationale Initiale.

Au niveau institutionnel, la Direction de l'Environnement et du Tourisme sera renforcée par la création et le renforcement des capacités d'une cellule chargée de la gestion d'une banque de données qui sera logée au sein du Centre d'Information Environnementale (CIE). La Commission Nationale de l'Environnement sera organisée en sous –commissions dont une d'entre elles sera chargée du suivi de la mise en oeuvre des trois conventions de Rio sur l'environnement : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur la lutte contre la Désertification. Les membres de cette sous –commission feront partie du Comité de Pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre du Projet de Seconde Communication Nationale.

Au niveau technique, il conviendra de :

- Augmenter la sensibilisation des institutions détentrices des données et informations nécessaires pour les inventaires des GES, sur l'importance et la disponibilité de ces données et informations pour l'élaboration et la mise à jour de la Communication Nationale ;
- Intégrer les principales institutions détentrices de données et informations nécessaires aux inventaires des GES, dans le Comité de Pilotage du Projet ;
- Améliorer la fiabilité de toutes les données nécessaires aux inventaires des GES à travers une sensibilisation des institutions détentrices de ces données ;
- Disposer des séries d'au moins 30 ans de données sur la majorité des variables sectorielles, pour améliorer la qualité des scénarios climatiques de référence (modèles empiriques sectoriels) ;
- Disposer d'un modèle climatique ayant une résolution spatiale adéquate, par exemple 1°X1°, et prenant en compte les spécificités de la variabilité climatique dans la région où se situe le Burundi ;
- Améliorer la fiabilité de toutes les données nécessaires à l'atténuation des émissions des GES, à travers un renforcement des capacités des institutions détentrices des données ;
- Organiser des ateliers thématiques en vue d'assurer une bonne formation des experts nationaux ;
- Former une équipe solide d'experts nationaux.

(ii) Renforcement des capacités.

Toutes les institutions concernées par l'élaboration de la Seconde Communication Nationale bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités à travers les différents ateliers de formation prévus. L'objectif poursuivi est qu'à terme la mise à jour de la communication nationale devienne une activité de routine.

(iii) Capitalisation des acquis de Programmes/ Projets.

Les résultats des travaux et projets PNUD/FEM déjà exécutés, en cours d'exécution ou d'élaboration, seront utilisés comme intrants dans le processus de la préparation de la Seconde Communication Nationale. Il s'agit notamment de :

- *Le Projet Autoévaluation Nationale des Capacités pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR).*

La Seconde Communication Nationale prendra en compte les besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CCNUCC que le projet ANCR aura évalués dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement mondial.

- *Le Projet de Plan d'Action National d'Adaptation (PANA).*

La Seconde Communication Nationale intégrera notamment, dans la section «Autres informations pertinentes pour la mise en œuvre de la CCNUCC », le Plan d'Actions Prioritaires qui permettra au Burundi de faire face aux effets néfastes des changements climatiques qui aura été élaboré dans le cadre du Projet PANA.

- *Le Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole du Burundi (PRASAB).*

Les activités en cours dans le Cadre du Projet PRASAB et en rapport l'aménagement intégré des bassins versants seront intégrées dans la Seconde Communication Nationale pour indiquer les efforts du Gouvernement du Burundi et matière de gestion rationnelle de la « ressource eau » et d'augmentation de la capacité nationale de séquestration des GES à travers la promotion de la foresterie rurale et de l'agroforesterie.

Au plan régional, le Burundi est partie prenante pour la mise en œuvre des projets suivants :

Le Projet PNUD/FEM « Renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires des gaz à effet de serre en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale francophone »

Le présent Projet recourra aux ressources humaines qui seront formées, dans le cadre du susdit projet, sur les différents outils et méthodologies en rapport avec les inventaires des GES (procédures de bonnes pratiques du GIEC pour l'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité des IGES). Il utilisera les différents outils techniques élaborés (manuel de procédures pour la gestion des IGES ; stratégie à long terme d'amélioration des IGES ; plan national d'assurance de la qualité / contrôle de la qualité des IGES) ainsi que les coefficients d'émissions qui auront été améliorés pour refléter les circonstances nationales, aux fins d'améliorer les estimations des émissions/ absorption des GES

Les projets de l'Initiative du Bassin du Nil et plus particulièrement le Projet d'Action Environnementale Transfrontière.

Ce dernier projet mène beaucoup d'activités en rapport notamment avec la sensibilisation et l'éducation du public pour la protection et la gestion durable de l'environnement. Le projet de la Seconde Communication Nationale prendra en compte le plan d'action de ce projet dans le cadre de l'élaboration de son programme d'information et de sensibilisation du public sur les changements climatiques, et veillera à ce que les actions envisagées soient complémentaires.

(iv) Développement des synergies entre les conventions.

La prise en compte des synergies entre les trois conventions de Rio (la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur la Lutte contre la Désertification, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) est justifiée par : (i) l'interdépendance évidente des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la désertification ; (ii) la convergence manifeste d'objectifs entre les 3 conventions multilatérales sur l'environnement et ; (iii) la nécessité d'optimiser les efforts visant à atteindre les objectifs ultimes des 3 conventions par une meilleure coordination institutionnelle, l'intégration des résultats des études sous-jacentes, l'harmonisation des activités communes, etc.

Dans le cadre de ces trois conventions, plusieurs études ont été réalisées et ont abouti à la formulation d'outils techniques pour leur mise en œuvre : il s'agit notamment : de la Stratégie de Mise en Oeuvre de la CCNUCC ; du Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres ; de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique ; de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en renforcement des capacités matière de Diversité Biologique.

Dans ces différentes stratégies, beaucoup d'activités proposées sont communes et quelques-unes sont en cours de réalisation dans le cadre de certains projets. Ces activités devront être bien identifiées et les propositions de programmes et mesures pour que le Burundi puisse faire face aux effets adverses des changements climatiques ne devront pas se superposer à ceux déjà retenus pour la mise en œuvre des autres conventions, mais plutôt les renforcer ou les compléter.

(v) Mise en œuvre d'une stratégie de communication avec les parties prenantes.

Le Projet adoptera une stratégie appropriée de communication avec toutes les parties prenantes. Ces dernières seront informées sur les objectifs du Projet. Elles seront sensibilisées leur rôle pour atteindre ces objectifs afin qu'elles puissent apporter leur contribution, notamment en fournissant les données et informations nécessaires à l'élaboration de la seconde communication nationale.

Les parties prenantes seront bien représentées au sein du Comité de Pilotage du Projet. Elles seront tenues régulièrement informées de l'état d'avancement des activités et participeront à l'analyse et à la validation des résultats, à diverses étapes. De cette manière, elles pourront s'appropriier les résultats du Projet, et surtout les prendre en compte dans leurs activités quotidiennes.

Arrangements de gestion.

Le cadre institutionnel restera celui mis en place lors de la préparation de la Communication Nationale Initiale. Le PNUD fera fonction d'agence d'exécution du FEM. Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX).

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement restera l'organe gouvernemental chargé de la mise en œuvre du Projet.

L'institut Géographique du Burundi qui est également le point focal de la CCNUCC continuera à présider les activités du Comité de Pilotage du Projet, dont la composition pourra être élargie à d'autres secteurs en cas de besoin.

La Direction de l'Environnement et du Tourisme du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement (Point focal- adjoint de la CCNUCC), restera l'organe d'exécution du Projet. De ce fait, il aura le rôle de coordination des activités du Projet. Les autres institutions qui ont pris part dans la préparation de la Première Communication Nationale et dont les efforts contribuent à améliorer la compréhension des questions relatives aux changements climatiques et leur prise en compte dans les politiques sectorielles de développement seront également associées au Projet. Il s'agit des institutions suivantes : Direction Générale de l'Eau et de l'Energie du Ministère de l'Energie et des Mines ; Direction Générale du Suivi et Evaluation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; d'Université du Burundi et Direction des Forêts.

Un Comité de Pilotage, organe d'orientation des activités et d'approbation des rapports d'activités du Projet, sera mis sur pied. Parmi ses membres figureront certains des membres de la Commission Nationale de l'Environnement (sous-commission chargée du suivi de la mise en œuvre de la CCNUCC), des représentants des institutions ci haut citées, de ceux des ONG oeuvrant dans le domaine de l'environnement, des institutions de recherche et des représentants de toutes les institutions pouvant contribuer à mieux mettre en œuvre la CCNUCC.

Les membres du Comité de Pilotage participeront dans les ateliers pour prendre connaissance des résultats du Projet, en discuter et les valider. Un processus consultatif sera établi pour la préparation et la finalisation du document de la Seconde Communication Nationale. En effet, afin d'intégrer les différentes opinions, et d'en faire une œuvre collective, la SCN devra être préalablement discutée dans des ateliers avec des représentants de tous les secteurs concernés, avant sa soumission à la COP.

Le Bureau du PNUD de Bujumbura sera également représenté au sein de ce Comité.

L'Expert National du Projet en sera également membre et assurera son Secrétariat.

1.4. Suivi, Contrôle, Evaluation d'Impact du Projet et Audit.

1.4.1. Activités et Responsabilités de Suivi.

Un plan détaillé des réunions de suivi/évaluation, à incorporer dans le rapport de démarrage du Projet, sera élaboré par la Coordination du Projet, en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre et les représentants des parties prenantes. Ce plan comprendra: (i) dates prévisionnelles des réunions du Comité de Pilotage du Projet de la deuxième Communication Nationale, et (ii) activités de suivi et d'évaluation du projet.

La responsabilité du suivi quotidien de la mise en œuvre du Projet incombera au Coordonnateur du Projet, sur la base du Plan de Travail Annuel et de ses indicateurs. L'équipe du Projet informera le bureau de pays du PNUD des délais et difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre, de manière à ce que les mesures correctives et l'assistance appropriées puissent être adoptées à temps pour y remédier.

La responsabilité du suivi périodique de la mise en œuvre du Projet incombera au comité de Pilotage, qui tiendra à cet effet des réunions trimestrielles - ou plus fréquentes si nécessaire - avec les parties prenantes du Projet. Ce suivi permettra aux parties de faire régulièrement le point des progrès et de s'attacher à la résolution des problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent, afin d'assurer un déroulement harmonieux des activités du Projet.

1.4.2. Rapports de Suivi du Projet.

Le Coordonnateur du Projet, en collaboration avec le Directeur National du Projet, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants qui constituent une composante du processus de suivi du projet.

(i) Rapport de Démarrage (IR- Inception Report)

Un rapport de démarrage sera rédigé immédiatement après l'atelier de démarrage. Il comprendra le Plan de Travail détaillé de la première année découpée en trimestres et précisant les activités et les indicateurs de progrès destinés à guider la première année de mise en œuvre du projet. Le rapport comprendra également le budget détaillé de la première année entière d'exécution du Projet, élaboré sur la base du plan de travail annuel et comprenant les critères de suivi et d'évaluation permettant de mesurer de manière effective les performances du Projet dans la période cible de 12 mois.

Le rapport de démarrage présentera une description plus précise des arrangements institutionnels, en termes de rôles, responsabilités, actions de coordination, mécanisme de feedback des partenaires du projet. De plus, une section du rapport fera le point sur l'état d'avancement de l'installation du Projet et des activités de lancement, ainsi qu'une mise à jour sur les changements intervenus dans l'environnement externe susceptibles d'avoir des effets sur l'exécution du Projet.

Le rapport de démarrage finalisé sera diffusé auprès des parties prenantes qui auront un délai d'un mois calendrier pour communiquer leurs commentaires ou poser leurs questions. Avant cette diffusion, le document sera soumis à l'examen du bureau de pays du PNUD et de l'unité de coordination régionale du PNUD/FEM.

(ii) Rapports d'Avancement Trimestriels (QPR- Quaterly Progress Report).

Des rapports succincts soulignant les principaux changements dans l'avancement du Projet seront préparés sur une base trimestrielle par l'équipe de Projet et transmis au bureau pays du PNUD et à l'unité de coordination régionale du PNUD/FEM.

(iii) Rapports Techniques.

Les rapports techniques sont des documents détaillés couvrant des domaines spécifiques d'analyse ou de spécialisations scientifiques au sein du projet. Dans le contexte du rapport de démarrage, l'équipe de coordination ébauchera une liste des rapports, précisant les rapports techniques dont la préparation est envisagée en cours de projet dans les secteurs d'activité clés, et les dates de soumission prévisionnelles. En tant que de besoin, cette liste sera révisée, mise à jour et incluse dans les subséquents rapports d'avancement annuels (APR- Annual Progress Report). Les rapports techniques, susceptibles d'être rédigés par des consultants externes, doivent être des analyses exhaustives et spécialisées sur des thèmes clairement définis dans le cadre du Projet. Ils représenteront à juste titre les contributions substantielles du Projet dans des domaines spécifiques, et seront utilisés dans les activités de diffusion d'informations pertinentes et des bonnes pratiques au niveau local, national et international.

1.4.3. Impacts Recherchés et Indicateurs d'Impact.

Les impacts des actions entreprises dans le cadre du projet seront continuellement analysés et comprendront une évaluation des impacts sur les plans :

- ***Stratégique*** : intégration des préoccupations liées aux Changements Climatiques dans la politique nationale de développement durable ;
- ***Appropriation*** des résultats du projet par les principaux acteurs du processus de changements climatiques au Burundi ;
- ***Durabilité*** du processus de réalisation de la Communication Nationale au Burundi ;
- ***Thématique*** : inventaire des GES, atténuation des GES, Vulnérabilité, Adaptation, formation, information, activités de réseaux, etc. ;

Sur chacun de ces niveaux, des indicateurs d'impact objectivement vérifiables seront définis, et évalués périodiquement. Ces indicateurs devront être identifiés et affinés dans le cadre d'un processus consultatif de tous les acteurs. Les évaluations des impacts seront faites tous les 6 mois.

Au niveau stratégique, il est attendu que les préoccupations sur les changements climatiques seront intégrées dans les activités quotidiennes et de planification des Ministères et acteurs concernés. Comme indicateurs d'impact, on peut relever notamment : l'inscription explicite des changements climatiques dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP- Complet) ; l'intégration des changements climatiques dans les stratégies de développement d'un certain nombre de secteurs prioritaires (ex. énergie, déchets, forêt, agriculture) ; la publication et l'endossement des différents plans d'Atténuation et d'Adaptation par les autorités nationales concernées ; l'élaboration de projets basés sur des arguments liés aux changements climatiques, etc.

En ce qui concerne *l'appropriation des résultats du projet*, il est attendu que ces derniers soient vulgarisés, pris en compte, et intégrés par les différents acteurs concernés dans leurs propres travaux de recherche.

Au niveau de la *durabilité du processus de réalisation de la Communication Nationale*, on pourra évaluer l'effectivité du fonctionnement de la cellule de gestion de la banque de données sur les changements climatiques, ainsi que le réseau d'échanges de données et informations mis en place dans le cadre du Projet.

En ce qui concerne *les aspects thématiques*, l'évaluation des impacts se rapportera à tous les sujets traités, et en particulier les Inventaires de GES, l'Atténuation des GES, et la Vulnérabilité et Adaptation aux CC. Cette évaluation comprendra une analyse des progrès réalisés en matière de renforcement des connaissances, de publication des études et de diffusion des résultats, de renforcement des capacités (exemple d'indicateurs : nombre d'experts formés dans tous les secteurs, nombre de recherches développées, niveau de compétence atteint à juger notamment sur la qualité des publications et sur le rayonnement des experts nationaux au niveau international sur les thèmes traités, etc.), etc.

1.4.4. Audit.

Le Gouvernement communiquera au Représentant Résident du PNUD les états financiers périodiques certifiés, et un audit annuel des états financiers portant sur les fonds PNUD (y compris FEM) conformément aux procédures établies telles que stipulées dans les manuels de Finance et de Programmation. L'audit sera effectué par un auditeur légalement accrédité du Gouvernement ou par un auditeur privé contracté par le Gouvernement. Le but visé est de :

- S'assurer du respect des procédures financières et comptables en vigueur ;
- S'assurer qu'il n'y a pas d'écart entre les allocations planifiées et les dépenses effectuées ;
- Identifier les difficultés rencontrées dans l'exercice du Projet et proposer des solutions ;
- Recommander des actions correctives si nécessaire ;
- Tirer les leçons de la mise en œuvre de la SCN et faire des recommandations si possible pour améliorer l'exécution des activités futures du Projet.

1.5. Contexte Légal.

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord type d'assistance de base conclue entre le Gouvernement du Burundi et le Programme des Nations Unies pour le Développement signé le 20 novembre 1975 par les parties en cause. Aux fins de l'Accord type de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération dans ledit Accord.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du Document de Projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du Document de Projet ;

- Les révisions n'ayant pas d'incidences notables sur les objectifs immédiats, les produits ou les activités du Projet de la Seconde Communication Nationale, mais qui sont motivées par l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou par des augmentations des coûts dues à l'inflation ;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports déjà convenus ou des dépenses sur experts ou autres frais, accrues pour cause d'inflation ou pour la prise en compte de la souplesse financière d'agence ; et
- L'inclusion d'annexes additionnelles ou de pièces jointes, exclusivement telle que stipulée par le présent Projet de Document.

2. Budget total.

Le budget du projet est de **438 556 US \$**.

Aux fins d'assurer la bonne mise en œuvre du Projet de Seconde Communication nationale, le Burundi s'engage à fournir un apport en nature et en numéraire d'un montant de **33 556 US \$**. Cette contribution consiste à mettre à la disposition du Projet d'espace de bureaux, d'équipement et d'utilitaires, pour le Coordonnateur National du Projet et autre personnel de la contrepartie. De plus, le Burundi contribuera financièrement au fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet.

La présente requête est introduite pour un montant de **405 000 US\$** auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (PNUD-FEM) au titre de la préparation de la Seconde Communication Nationale du Burundi dans le contexte de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et dans le cadre du soutien du FEM à la préparation des communications nationales des pays Non Annexe 1.

Le tableau n°2 ci-après présente la ventilation de cette composante FEM du budget selon le format recommandé par le FEM.

Tableau n°2 : Budget total du Projet.

BUDGET TOTAL

PRODUITS CIBLES	INSTITUTIONS RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE						
		Origine des Fonds	Code Budget	Description Budget	Année 1 (US\$)	Année 2 (US \$)	Année 3 (US \$)	Budget total (US\$)
CIRCONSTANCES NATIONALES	MINATTE-NEX	62000	71300	LOCL CNSLT	2.000	0	0	2.000
			74500	MISC.	1.000	0	0	1.000
			Sous total		3.000	0	0	3.000
INVENTAIRE DES GAZ A EFFET DE SERRE	MINATTE-NEX	62000	72100	CONTR-CMPY	32.000	5.000	0	37.000
			71300	LOCL CNSLT	3.000	0	0	3.000
			71600	TRVLOC	4.000	0	0	4.000
			71600	TRVINT	2.000	2.000	2.000	6.000
			72100	CONTR-CMPY	4.000	0	0	4.000
			72200	EQUIPMT	10.000	0	0	10.000
			71400	CNTRACTSRV	2.000	2.000	1.000	5.000
			72400	COMNCT-EQPMT	5.000	3.000	2.000	10.000
			72500	SUPPL.	1.500	1.200	1.200	3.900
			74500	MISC.	2.000	1.000	1.000	4.000
Sous total		65.500	14.200	7.200	86.900			
PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	MINATTE-NEX	62000	72100	CONTR-CMPY	30.000	30.000	10.000	70.000
			71200	INTL CNSLT	7.000	0	0	7.000
			71600	TRVLOC	0	4.000	0	4.000
			71600	TRVINT	0	6.000	0	6.000
			71300	LOCL CNSLT	0	2.500	2.500	5.000
			72500	SUPPL.	1.000	1.300	1.300	3.600
			72100	CONTR-CMPY	0	1.500	0	1.500
			74200	AV&PRINT	0	2.500	0	2.500
			74500	MISC.	2.000	1.000	0	3.000
			Sous total		40.000	48.800	13.800	102.600
PROGRAMMES D'ATTENUATION DES RISQUES DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	MINATTE-NEX	62000	72100	CONTR-CMPY	0	20.000	0	20.000
			71200	LOCL CNSLT	0	14.000	0	14.000
			72200	EQPMT	8.000	0	0	8.000
			71200	INTL CNSLT	0	7.000	7.000	14.000

			74200	AV&PRINT	0	2.000		2.000
			72600	TRVINT	2.000	2.000	2.000	6.000
			72600	TRVLOC	1.000	2.000	0	3.000
			71400	CNTRACTSRV	0	1.000	0	1.000
			Sous total		11.000	48.000	9.000	68.000
AUTRES ACTIVITES PERTINENTES (RECHERCHE&OBSERVATION, TT, SENSIBILISATION, RC)	MINATTE-NEX	62000	71300	LOCL CNSLT	3.000	3.000	6.000	12.000
			72100	CONTR-CMPY	0	0	2.000	2.000
			72600	TRVLOC	0	0	1.500	1.500
			74200	AV&PRINT	0	0	2.000	2.000
			72500	SUPPL.	1.000	1.000		2.000
			Sous total		4.000	4.000	11.500	19.500
LACUNES ET CONTRAINTES- BESOINS FINANCIERS, TECHNIQUES ET HUMAINS, ASSISTANCE TECHNIQUE	MINATTE-NEX	62000	71200	LOCL CNSLT	0	0	6.000	6.000
			72100	CONTR-CMPY	0	0	2.000	2.000
			72500	SUPPL.	0	1.000	1.000	2.000
			71200	INTL CNSLT	0	5.000	5.000	10.000
			Sous total		0	6.000	14.000	20.000
COMPILATION, PRODUCTION DE LA COMMUNICATION	MINATTE-NEX	62000	71300	LOCL CNSLT	0	0	4.500	4.500
			72600	TRVINT	0	0	1.500	1.500
			74200	AV&PRINT	0	0	7.000	7.000
			74500	MISC.	0	1.000	1.000	2.000
			Sous total		0	1.000	14.000	15.000
COORDINATION DU PROJET	MINATTE-NEX	62000	71300	PERLOC.	18.000	18.000	18.000	54.000
			71400	PERADM.	7.000	7.000	7.000	21.000
			Sous total		25.000	25.000	25.000	75.000
SUIVI / EVALUATION ET REPORTING	MINATTE-NEX	62000	71300	LOCL CNSLT	0	3.000	0	3.000
			71200	INTL CNSLT	0	7.000	0	7.000
			72600	TRVLOC	1.000	2.000	1.000	4.000
			74500	MISC.	500	1.000	1.000	1.000
			Sous total		1.500	13.000	2.000	15.000
Total					150.000	160.000	96.500	405.000

3. ANNEXES.

ANNEXE A : Résumé du rapport sur l'exercice d'autoévaluation.

INTRODUCTION.

Conformément aux procédures opérationnelles du FEM pour le financement accéléré des communications nationales des Parties Non annexe I de la CCNUCC (GEF/C.22/INF.16), le Gouvernement du Burundi a obtenu en 2005, un appui financier auprès du FEM, de 15 000 US\$, destiné à réaliser une autoévaluation de la Communication Nationale Initiale et la formulation d'un document de Projet de la Seconde Communication Nationale.

Les activités de cet exercice ont commencé par l'élaboration des Termes de Référence qui ont été validés par les parties concernées avant de recruter un Consultant National pour appuyer le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement dans cette tâche.

Un comité de Pilotage dont les membres sont des représentants des parties prenantes a été mis en place par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, avec comme principale mission de «veiller à ce que la Seconde Communication Nationale intègre les questions des changements climatiques dans les priorités nationales de développement. »

Ainsi donc, dans un premier temps, le Consultant National a mené des investigations en conformité avec ses termes de référence. Dans un second temps, ces investigations ont été confrontées aux résultats d'une consultation, à l'échelle nationale, de toutes les parties prenantes qui pourraient contribuer au processus de la Seconde Communication Nationale.

La consultation a été organisée sous forme d'un atelier qui a duré une journée. Les participants à l'atelier ont formulé toute une série de recommandations visant à améliorer la SCN ainsi que des stratégies à adopter pour atteindre les objectifs visés.

Dans un troisième temps, le Consultant National a intégré les apports de cet atelier et rédigé un rapport de l'exercice d'autoévaluation, dont la synthèse est reprise ci-dessous.

A.1. Résultats de l'état des lieux.

A.1.1. Etudes et rapports.

Les activités à la base de la Communication Initiale du Burundi ont été menées dans le cadre du Projet « Habilitation du Burundi à présenter sa première communication nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques », BDI/98/G32. Elles ont porté sur :

- Les inventaires des GES réalisés dans les secteurs suivants : énergie ; agriculture et élevage affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie ; procédés industriels et déchets. Quatre rapports sectoriels et un rapport de synthèse ont été produits.

- Les études d'atténuation des gaz à effet de serre pour les secteurs : Energie ; Agriculture ; Aménagement du territoire et Foresterie.
- Les études de vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques réalisées dans les secteurs suivants : ressources en eau ; Agriculture ; Energie ; Paysages et écosystèmes naturels ; Santé. Six rapports sectoriels ont été produits.
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Mise en Oeuvre de la CCNUC
- La Communication Nationale Initiale a été élaborée et présentée, le 23 novembre 2001, à la conférence de Parties qui a eu lieu à Marrakech, au Maroc
- Une étude sur l'identification des besoins en technologies pour la réduction des émissions de GES au Burundi a été réalisée en 2002.
- Une proposition d'une Politique Nationale de Diffusion des Energies Renouvelables a été élaborée en avril 2003.

Les études d'atténuation des émissions de GES, celles de vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques, ainsi que la Stratégie Nationale de Mise en Oeuvre de la CCNUCC, ont été validées lors d'un atelier national, qui s'est tenu à Bujumbura, du 12 au 16 février 2001

A.1.2. Renforcement des capacités.

Parallèlement à ces études, le Projet a formé quatre équipes des Ministères de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, du Ministère de l'Energie et des Mines, et du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, dans les techniques d'inventaires des GES et des études d'atténuations des émissions des GES. Une équipe de l'Université du Burundi et une autre de l'institut Géographique du Burundi ont été formées dans le secteur de la vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques.

A.1.3. Information et sensibilisation.

L'information et la sensibilisation du public aux problèmes de changements climatiques ont été globalement faites, mais n'ont pas été étendues à plusieurs couches de la population.

A.1.4. Risques et lacunes rencontrés.

Au niveau institutionnel :

Le Département de l'Environnement et du Tourisme, qui est l'institution chargée de la mise en œuvre de la CCNUCC, manque de capacités requises pour sa mission.

Au niveau technique :

Les inventaires des émissions de GES, présentent beaucoup de lacunes : insuffisance de données dans les différents secteurs ; coefficients de conversion et facteurs d'émission qui ne sont pas propres aux conditions climatologiques locales ; manque de bases de données pour les institutions participant aux inventaires ; difficultés d'accéder à des données et informations fiables des entreprises privées ; des secteurs restent non couverts par les premiers inventaires ; manque d'harmonisation de formats de collecte de données, etc.

Les études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques sont basées sur des scénarios de changements climatiques établis à l'aide du modèle Had CM2 et dont la résolution de 2,5°lat. x 3,75 long. est jugée faible. Elles n'ont couvert que quelques secteurs et devraient dans certains cas être affinées.

Les études d'atténuation ont souffert de : manque de documentation sur les études d'atténuation des émissions de GES ; faiblesse des capacités des experts nationaux pour mener des analyses fiables des coûts/avantages des options technologiques proposées.

S'agissant du *renforcement des capacités*, il subsiste encore beaucoup de besoins pour atteindre une meilleure maîtrise des méthodes et outils qui sont régulièrement revus et améliorés.

A.2. Leçons tirées de l'exercice d'autoévaluation.

Les principales leçons tirées de l'exécution du Projet ayant permis l'élaboration de la Communication Nationale Initiale sont axées autour des approches méthodologiques suivantes :

(i) Implication des institutions.

L'approche institutionnelle utilisée au cours de l'exécution du Projet a permis de créer une certaine dynamique de travail et de collaboration entre les experts dans divers domaines. De plus, elle a permis aux différentes institutions impliquées de s'approprier les résultats du Projet. Elle devra donc être maintenue pour l'élaboration de la Seconde Communication Nationale et la mise en exécution de la Stratégie de mise en œuvre de la CCNUCC.

(ii) Renforcement des capacités des parties prenantes.

Les capacités nationales créées en matière d'inventaires des GES, en techniques de mitigation et évaluation de la vulnérabilité, ont permis d'atteindre les résultats attendus du projet de Communication Nationale Initiale, et dans les délais que l'on avait fixés.

(iii) Constitution d'une base de données et d'informations.

Les nombreuses études réalisées ont permis de constituer une base de données et informations sur les changements climatiques, mais qui restent malheureusement dans les mains des experts et ne sont pas facilement accessibles à tous les intéressés. Le Projet « Renforcement des Capacités pour l'Amélioration des Inventaires de gaz à effet de serre en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale francophone », devrait contribuer à mettre en place un système de compilation et d'archivage de certaines d'entre elles, en particulier les données d'inventaires, pour leur meilleure gestion. Il faudrait également créer un site WEB sur lequel publier ces données et informations.

(iv) Création d'une capacité nationale et des institutions pour la mise en œuvre la Convention.

Les capacités nationales créées restent insuffisantes pour mettre en œuvre la CCNUCC, suite à de nombreuses causes dont : l'insuffisance de la formation donnée ; le manque d'outils d'étude (logiciels et méthodologies) ; la mobilité de certains experts formés ; l'inexistence d'un cadre institutionnel fonctionnel chargé de la coordination de tous les intervenants en matière de changements climatiques, etc. Des actions de renforcement des capacités institutionnelles devront donc être poursuivies au cours de la Seconde Communication Nationale.

Bien que le projet de la première communication nationale ait eu des résultats satisfaisants, ces derniers ne devraient pas occulter les nombreuses lacunes relevées et qui doivent trouver des solutions pour améliorer l'élaboration de la Seconde Communication Nationale

A.3. Solutions possibles pour assurer la qualité de la seconde communication nationale.

Au niveau institutionnel.

Il sera nécessaire que la Commission Nationale de l'Environnement s'organise en sous-commission dont l'une d'entre elles sera chargée notamment du suivi de la mise en œuvre de la CCNUCC. Cette sous –commission sera élargie à toutes les institutions détentrices de données pour les études sur les changements climatiques. Le Département de l'Environnement et du Tourisme sera l'organe d'exécution du Projet.

Au niveau technique.

Pour faire face aux risques et lacunes identifiés dans *les inventaires des GES*, les solutions proposées consistent à :

- Améliorer la fiabilité de toutes les données nécessaires aux inventaires en sensibilisant les institutions détentrices de ces données. Il faudra notamment revoir les données sur les produits pétroliers ; affiner les estimations de la superficie des savanes brûlées ; affiner les évaluations du stock de biomasse sur pied ; analyser les conditions de gestion des déchets ; collecter les données du secteur des transports ; etc.

- Renforcer la sensibilisation des institutions privées détentrices de données et informations nécessaires pour les inventaires des GES pour qu'elles les disponibilisent aux fins de la Seconde Communication Nationale.
- Mettre en place un mécanisme de communication et de collaboration avec les services détenteurs de données, et intégrer leurs représentants dans le Comité de Pilotage du Projet.

Pour les études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques, les solutions aux risques et lacunes rencontrées nécessitent que l'on puisse :

- Disposer d'un modèle climatique ayant une bonne résolution spatiale et qui tienne compte des effets de l'altitude sur le climat, le Burundi étant un pays montagneux ;
- Disposer de longues séries de données sur la majorité des variables sectorielles pour améliorer la qualité des scénarios climatiques de référence.

Pour l'analyse d'atténuation des GES, les solutions envisagées consisteront à :

- Renforcer les capacités nationales dans le calcul des coûts particulièrement la maîtrise des outils d'analyse des études d'atténuation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ;
- Mener une étude sur la rationalisation du secteur des transports ;
- Estimer les coûts des options d'atténuation dans le secteur de l'agriculture qui est la deuxième source d'émissions (37% d'émissions nationales) ;
- Mener une analyse sur le renforcement de la capacité de séquestration du pays.

A.4. Développement des capacités.

Les acteurs dans le développement des capacités peuvent être regroupés en trois catégories : (i) les institutions dont certaines sont membres de la Commission Nationale de l'Environnement ; (ii) les institutions sous régionales, régionales et internationales ; (iii) les privés.

La formation et le renforcement des capacités de ces acteurs sont importants non seulement pour la mise en œuvre de la CCNUCC, mais également pour les développer et les préparer à la participation effective dans l'élaboration des communications nationales.

Les groupes cibles sont particulièrement : les communautés de base ; les élèves et étudiants ; toutes les institutions intervenant dans le domaine.

Formation de la population à la base, système éducatif du primaire au supérieur.

Dans la perspective de l'élaboration des communications nationales, l'éducation des communautés à la base joue un rôle important. Elle nécessite notamment une forte implication des médias.

Pour que les objectifs de la CCNUCC soient enracinés chez les jeunes surtout scolarisés, les systèmes éducatifs devraient intégrer dans les curricula classiques des thèmes sur le concept des changements climatiques. Les enseignants à tous les niveaux, y compris l'Université, devraient être formés en vue d'adapter les programmes en intégrant les questions liées aux changements climatiques.

L'éducation et la sensibilisation du public exigent également des ressources humaines en nombre suffisant et bien formées, capables de concevoir des programmes, de former des auxiliaires, d'élaborer des stratégies d'approche dans le processus d'éducation et de sensibilisation en matière de changements climatiques. Les expériences régionales ou internationales en matière de renforcement des capacités sur des outils et méthodologies utilisés peuvent être adaptées au contexte national.

Renforcement des capacités institutionnelles.

Les actions à entreprendre doivent concourir à la réalisation des objectifs suivants : (i) renforcement des capacités des institutions détentrices de données et informations ; (ii) renforcement des capacités des ONG, des institutions de recherche et du secteur privé ; renforcement des capacités des experts nationaux à travers leur participation à des activités diverses au niveau sous régional, régional, continental, sur la variabilité et/ou les changements climatiques.

Information et sensibilisation du public.

Le public ne possède pas de connaissances suffisantes sur la CCNUCC et les obligations des parties. Il conviendra donc de trouver une solution à cette situation en élaborant un programme permettant de faciliter la compréhension des informations sur les changements climatiques, par le public. Les campagnes de sensibilisations devraient s'appuyer sur une présentation d'objectifs concrets qui répondent aux besoins de développement durable de toute la population.

Education du public.

L'éducation du public a comme cibles les jeunes scolarisés, dans le cadre des programmes scolaires, ainsi que les adultes des divers milieux socio - professionnels. Chez les jeunes, elle vise à promouvoir le développement des connaissances sur la compréhension des phénomènes de changements climatiques et de leurs impacts sur les ressources naturelles, le milieu de vie de l'homme, et sur le développement durable. Pour les adultes, il s'agit de leur assurer une information et une formation sur les questions liées aux changements climatiques par des mécanismes adéquats.

A.5. Projets et programmes en relation avec la seconde communication nationale.

Ces projets peuvent être classés dans les catégories suivantes : (i) projets développés dans le cadre de la mise en œuvre des trois Conventions : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur la lutte contre la Désertification ; (ii) projets visant à augmenter la production agricole et sylvicole ; (iii) les projets visant une meilleure gestion des ressources naturelles notamment dans les secteurs de l'énergie et des ressources hydrauliques. (Voir tableau n°3)

Tableau n°3 : Projets en relation avec la Seconde Communication Nationale.

Titre du Projet	Agence donatrice.	Activités pertinentes.	Etat d'exécution
1. Projet « Auto- évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour gérer l'Environnement Mondial » (ANCR)	FEM	Identification des besoins en capacités à renforcer pour la mise en œuvre des trois conventions de RIO.	En cours
2. Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques (PANA)	FEM	Evaluation concertée sur la vulnérabilité aux variations du climat. Élaboration d'un plan d'actions prioritaires pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques.	En cours
3. Projet « Renforcement de capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires de GES en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale francophone »	FEM	Renforcement des capacités nationales en matière d'IGES ; Amélioration des facteurs d'émissions.	En cours
4. Projet d'action environnementale transfrontière (Initiative du Bassin du Nil)	BM, FEM	Formation et éducation environnementale	En cours
5. Projet d'évaluation de besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA/DB	FEM	Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique.	Terminé
5. Gestion des Fluides Frigorigènes	PNUD/FEM	Elimination des CFC dans les mousses et cosmétiques ; Formation et sensibilisation ; -Gestion des fluides frigorigènes	Terminé
6. Projet TCP/BDI/2902 « Appui à la promotion des plantations périurbaines et agroforestières pour la production du bois de feu et de service.	FAO	Amélioration des méthodes de carbonisation et mise en place et diffusion de foyers améliorés.	Terminé
7. Projet « Appui à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement »	PNUD/FAO	Reboisement ; Protection des sols	Terminé
8. Appui à l'ISABU dans la filière semencière	Belgique, BEI	Amélioration de la production des semences.	En cours
9. Appui à la production vivrière	STABEX		En cours
10. Réhabilitation de la filière riz	FIDA	Réhabilitation et extension des périmètres rizicoles dans les marais.	
11. Projet forestier BUKIRASAZI	BEI	Promotion de la foresterie rurale et de l'agroforesterie	Terminé

12.	Protection et réhabilitation de l'environnement	CRE, PREBU, FIDA	Reboisement, agroforesterie.	Terminé
13.	Projet de réhabilitation et de Développement du Monde Rural (PRDMR)	FIDA, BEI	Aménagement des bassins versants ; Aménagement des marais.	En cours
14.	Appui à la sécurité alimentaire et organisations communautaires.	PREBU, PNUD	Appui aux organisations communautaires pour la production de plants forestiers et agroforestiers	Terminé
15.	Extension palmier à huile RUMONGE	BEI	Augmentation de la production d'huile de palme par l'augmentation des plantations.	En cours
16.	Promotion exportations non traditionnelles	CRE	Diversification de la production agricole destinée à l'exportation.	En cours
17.	PRASAB (Projet de Réhabilitation Agricole et Gestion Durable des Terres)	BM/FEM	Gestion conservatoire des eaux et des sols.	En cours
18.	Projet BUTUTSI	BAD	Promotion de l'intégration agro-sylvo-zootechmique.	En cours
19.	Projet Santé et Population.	BM/IDA		En cours
20.	Projet Eau et Assainissement	UNICEF	Augmentation du taux de desserte en eau potable. Assainissement du milieu	En cours
21.	Biogaz (Promotion des Energies Domestiques)	BEI, CRE (Belgique)	Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.	Terminé
22.	Plan Directeur National de l'Eau	Autriche	Inventaires des ressources hydrauliques en vue de leur gestion rationnelle.	Terminé

A.6. Synergie avec les projets et programmes connexes.

La Seconde Communication Nationale sera focalisée sur : le développement et/ou renforcement des réseaux nationaux ou régionaux des inventaires des gaz à effet de serre ; la maîtrise des problèmes de vulnérabilité des principaux secteurs économiques aux changements climatiques et la formulation des programmes et mesures d'adaptation ; l'identification de programmes et mesures d'atténuation des émissions de GES et/ou d'augmentation de la capacité de séquestration du pays ; le renforcement de capacités nationales de mise en œuvre de la CCNUC.

Elle constitue d'abord un outil de base pour une planification d'un développement durable des secteurs économiques tels que l'agriculture, l'énergie, la foresterie, les déchets, etc., et qui tient compte des effets néfastes des problèmes liés aux changements climatiques.

La prise en compte des données et informations fournies par la Seconde Communication Nationale dans la formulation des différents plans sectoriels de développement économique et social garantira une synergie dans la mise en œuvre de la CCNUC. Il restera à s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchements ni de double emploi dans la réalisation des programmes arrêtés par le Gouvernement, et qui comportent des activités pertinentes vis-à-vis des changements climatiques. Ce rôle revient à l'institution ministérielle ayant en charge la mise en œuvre de la CCNUC.

A.7. Consultation des partenaires et processus de validation.

Le processus de formulation de la Seconde Communication Nationale a impliqué plusieurs structures publiques et privées, des organisations de la Société Civile ainsi que des personnes ressources clés.

Plusieurs ateliers/réunions ont été organisées notamment pour : valider les TDR du Consultant ; adopter le plan de travail et le calendrier prévu pour mener l'exercice d'autoévaluation ; analyser le draft du projet de la Seconde communication Nationale par le Comité de Pilotage ; valider le document de Projet.

Deux consultations nationales ont été menées, la première pour l'évaluation de la Communication Nationale Initiale et la seconde pour la validation du document de projet de la Seconde Communication Nationale. Le tableau n°4 ci-dessous est un récapitulatif des principaux acteurs de l'autoévaluation.

Tableau n° 4 : Récapitulatif des principaux acteurs de l'autoévaluation.

Noms des institutions partenaires consultées	Intérêt des partenaires Mandat officiel ou attribution	Raison d'implication de ces institutions	Rôle dans le processus d'Autoévaluation (consultation, élaboration de rapport, fournisseur de données)
Institut Géographique du Burundi	En charge de la collecte et de la gestion des données climatologiques.	Point focal de la CCNUCC ; L'institut a élaboré les scénarios sur les changements climatiques.	Présidence du Comité de Pilotage de l'exercice d'Auto - évaluation.
Direction de l'Environnement	Contribuer à la mise en œuvre des conventions et programmes internationaux en matière de gestion et de protection de l'environnement.	Participation dans les inventaires des GES, secteur Procédés industriels et Déchets.	Assurer le suivi technique du processus d'Auto-évaluation.
Direction des Forêts	Assurer l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de développement et de gestion des ressources forestières.	Participation dans les inventaires pour le secteur « Affectation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie »	Consultation et production de données
Direction du Génie Rural et de la Protection du Patrimoine Foncier.	Développer des techniques d'aménagement des terres irrigables, des marais et des bas fonds, et celles de protection et de restauration du patrimoine foncier.	Intégration de l'aspect adaptation aux changements climatiques dans l'utilisation de l'eau à des fins agricoles.	Consultation et production de données.
Direction de l'Energie	Participer à l'élaboration de la politique nationale en matière d'énergie.	Participation aux inventaires des GES dans le secteur de l'Energie.	Consultation et production des données.
Direction du Développement Industriel	Promouvoir le développement industriel.	Membre de la Commission Nationale de l'Environnement	Consultation et production de données.
Direction de l'Hygiène et de l'Environnement de la ville de Bujumbura	Promouvoir l'hygiène et la protection de l'environnement	Le Ministère de la Santé Publique est membre de la Commission Nationale de l'Environnement	Consultation et production de données.

Direction Générale du Suivi & Evaluation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Elle a notamment dans ses attributions la collecte des données et des statistiques agricoles.	Participation aux inventaires dans le secteur Agriculture.	Consultation et production des données
Direction Générale du Développement Rural	Elle est en charge du développement du milieu rural.	Le Ministère du Développement Communal est membre de la Commission Nationale de l'Environnement.	Consultation et production des données
Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales (DGHER)	Elle assure la production, le transport et la distribution de l'eau et de l'électricité en milieu rural.	Le ministère de l'Energie et des Mines est membre de la Commission Nationale de l'Environnement.	Consultation et production des données
Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité (REGIDESO)	Elle est sous la tutelle administrative du Ministère de l'Energie et des Mines. Elle assure la production, le transport et la distribution de l'eau et de l'électricité en milieu urbain	Intégration de l'aspect adaptation aux CC dans la planification des investissements de production de l'énergie hydroélectrique.	Consultation et production des données
Services Techniques Municipaux	Ils sont chargés de la gestion des déchets dans la municipalité de Bujumbura.	Membre de la Commission National de l'Environnement	Consultation et production de données.
Université du Burundi	Elle est chargée de l'enseignement et de la recherche scientifique.	Participation dans les études de vulnérabilité /adaptation aux changements climatiques.	Consultation et production de données.
Faculté d'Agronomie de l'Université du Burundi.	Elle est chargée de l'enseignement et de la recherche dans le secteur agricole.	Participation dans les études de vulnérabilité /adaptation aux changements climatiques.	Consultation et production de données.
Institut des sciences Agronomiques du Burundi (ISABU)	Il a en charge la recherche agronomique et zootechnique.	Intégrer l'aspect adaptation aux changements climatiques dans la recherche de nouvelles variétés de cultures et d'animaux d'élevage.	Consultation et production de données.
Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)	Il a parmi ses missions celle d'assurer la gestion des parcs et réserves naturels.	Intégrer l'aspect adaptation aux changements climatiques dans la gestion des écosystèmes naturels et de la biodiversité.	Consultation et production de données.
Institut de Recherches Agronomiques et Zootechniques (IRAZ) de la CEPGL	L'Institut mène des recherches agronomiques et zootechniques pour répondre aux besoins des pays membres de la CEPGL	Intégrer l'aspect adaptation aux changements climatiques dans la recherche des variétés de plantes à haut rendement.	Consultation et production de données.
Energie des Grands Lacs (EGL)	Promouvoir le développement de l'énergie pour satisfaire les besoins des pays membres de la CEPGL.	Intégrer les changements climatiques dans la planification et la gestion des investissements communautaires dans le secteur de l'énergie.	Consultation et production de données.
Organisation pour la Défense de l'Environnement au	ONG accréditée auprès de la CCNUCC.	ONG	Consultation.

Burundi (ODEB)			
ONG BIRATURABA	ONG spécialisée dans l'éducation et la sensibilisation du public sur les problèmes environnementaux.	ONG	Consultation.
Association Femmes et Environnement au Burundi (AFEB)	ONG spécialisée dans la gestion et la protection de l'environnement	ONG féminine	Consultation.
ONG Propreté, Environnement et Santé (PES)	ONG spécialisée dans les problèmes de pollution atmosphérique,	ONG	Consultation.

Annexe B : Composantes Techniques du Document de Projet.

B1. Contexte.

Le Burundi a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, en date du 06 avril 1996. Dans le cadre de ses engagements comme Partie à ladite Convention, le Burundi a présenté sa Communication Nationale Initiale, le 23 novembre 2001, lors de la Conférence des Parties qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc.

Les études ayant conduit à l'élaboration de ce document ont été menées avec l'assistance financière et technique du Fonds pour l'Environnement Mondial et dont l'Agence d'exécution est le Programme des Nations Unies pour le Développement, dans le cadre du Projet « Habilitation du Burundi à présenter sa première communication nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques » (BDI/98/G32), et dont les activités ont duré quatre ans, de 1999 à 2003. Le montant total du financement du FEM était de 319 450 US\$.

Conformément aux procédures opérationnelles du FEM pour le financement accéléré des communications nationales des Parties Non Annexe I de la CCNUCC (GEF/C.22/INF.16), le Gouvernement du Burundi a obtenu en 2005, un appui financier auprès du FEM, de 15 000 US\$, destiné à réaliser une autoévaluation de la Communication Nationale Initiale et la formulation d'un document de Projet de la Seconde Communication Nationale.

L'évaluation de la Communication Nationale Initiale a permis d'identifier les principaux risques et lacunes suivants :

Au niveau institutionnel :

Le Département de l'Environnement et du Tourisme, qui est l'institution chargée de la mise en œuvre de la CCNUCC a besoin d'un renforcement de ses capacités techniques pour qu'il puisse mieux répondre à sa mission. De plus, le décret n°100/108 du 22 novembre 2005 portant réorganisation du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, n'est pas explicite pour ce qui est de ses attributions.

Le Comité Interministériel, proposé dans la Stratégie de Mise en Oeuvre de la CCNUCC, pour la mise en œuvre et le suivi des politiques et mesures en matière de changements climatiques, n'a pas été créé. La Commission Nationale de l'Environnement qui pourrait jouer ce rôle n'est pas structurée en groupes de travail spécialisés et n'a pas de moyens de fonctionnement.

Il n'existe pas de mécanisme de coordination des différents intervenants.

Au niveau technique, on note les lacunes suivantes :

- Insuffisance et / ou manque de données dans plusieurs secteurs notamment sur les superficies des forêts et des boisements, les importations et les consommations de combustibles modernes à usage énergétique ;

- Coefficients de conversion et facteurs d'émission utilisés sont ceux par défaut pour la sous-région, et ne sont pas propres aux conditions climatologiques du Burundi. Le Projet en cours de « Renforcement des Capacités pour Améliorer la Qualité des Inventaires des Gaz à Effet de Serre en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale francophone » pourra apporter quelques solutions à ce problème.
- Manque de bases de données pour les institutions participant aux inventaires suite à la crise dans laquelle vit le Burundi depuis 1993, et qui a eu notamment pour conséquence un mauvais fonctionnement des services publics et parapublics, y compris ceux qui généralement collectent les données permettant le calcul des émissions de GES ;
- Difficultés d'accéder à des données et informations fiables des entreprises privées ;
- Données non fiables parce qu'elles sont collectées à l'aide d'instruments vétustes. Ceci pourrait être le cas notamment pour les données climatologiques fournies par l'Institut Géographique du Burundi ;
- Manque d'harmonisation de formats de collecte de données suite à l'absence de mécanisme de communication et de collaboration entre les détenteurs de données ;
- Modèle choisi pour l'élaboration des scénarios de changements climatiques qui n'a pas de résolution spatiale adéquate pour le cas du Burundi;
- Des cultures importantes dans l'économie nationale telles que la banane et certaines cultures industrielles n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques de vulnérabilité/adaptation.
- Des paysages et écosystèmes très sensibles aux problèmes de changements climatiques tels que la région naturelle du BUGESERA, n'ont pas été couverts par les études de vulnérabilité/adaptation ;
- Faibles capacités des experts nationaux pour mener des analyses fiables des coûts/avantages des options technologiques proposées ;
- Education, formation et sensibilisation du public aux problèmes de changements climatiques non étendues à plusieurs couches de la population ;
- Forte mobilité de certains experts nationaux formés entraînant souvent leur non disponibilité pour les activités des communications nationales.

Le présent document qui constitue la composante technique du document de projet de la Seconde Communication Nationale s'articule sur les points suivants : l'analyse de la situation socio-économique du Burundi ; la stratégie de développement de la Seconde Communication Nationale ; les objectifs et les activités détaillés ; l'arrangement et le cadre institutionnel et le budget

B2. Résumé de l'état des lieux et de la consultation des parties prenantes.

Voir Annexe A

B3. Objectif du Projet.

Le présent projet a comme objectif de maintenir et renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Burundi à préparer et à soumettre les communications nationales à la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, tout en veillant à intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les priorités nationales et sectorielles de développement.

B4. Activités du Projet.

Les activités de la Seconde Communication Nationale s'articuleront autour des principaux axes suivants :

- Gestion et coordination du Projet ;
- Contexte National ;
- Inventaires des gaz à effet de serre ;
- Programmes d'adaptation aux changements climatiques ;
- Programmes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Autres informations pertinentes ;
- Contraintes, lacunes et besoins financiers, techniques et humains ;
- Compilation et production de la Seconde Communication Nationale ;
- Suivi/Evaluation et Rapports.

GESTION ET COORDINATION DU PROJET.

Résultat 1 : Le cadre institutionnel et organisationnel pour l'élaboration de la Seconde Communication Nationale est mis en place.

L'expérience tirée du Projet « Habilitation du Burundi à formuler sa première communication nationale au titre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques », Projet BDI/98/G32, a montré qu'il est impératif de bien définir un cadre institutionnel pour assurer la supervision, l'orientation, la mise en œuvre, le suivi, la diffusion et l'appropriation des résultats du Projet. A cet effet, les activités suivantes seront réalisées.

Activité 1.1. Identifier la structure institutionnelle servant de point focal pour l'élaboration de la Seconde Communication Nationale.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement s'est vu confié par le Gouvernement du Burundi la conception et la mise en œuvre de la politique environnementale nationale y compris les questions ayant trait à la CCNUCC. Il restera l'organe gouvernemental chargé de la mise en œuvre du Projet.

L'Institut Géographique du Burundi (IGEBU), qui est actuellement le point focal de la CCNUCC, continuera à présider les activités du Comité de Pilotage du Projet. Cependant, il faudra veiller à définir clairement son mandat en tant que point focal et ses relations avec les autres institutions, afin d'éviter d'éventuels conflits pouvant porter préjudice à la mise en œuvre du Projet.

Activité 1.2. Mettre en place une Unité de Gestion du Projet.

Le Département de l'Environnement et du Tourisme sera l'organe d'exécution de la Seconde Communication Nationale. Toutefois, il sera renforcé par le recrutement de cadres compétents comprenant : un Expert National du Projet qui sera assisté par des agents d'appui : un (une) Secrétaire – Comptable, et un Planton.

Le recrutement de ce personnel relèvera de l'autorité du Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement et de l'Agence Coopérante (PNUD), et devra se conformer aux Termes de référence en annexes.

Activité 1.3. Mettre en place un Comité de Pilotage du Projet.

Un Comité de Pilotage comprenant des représentants des institutions détentrices de données et informations pour l'élaboration des communications nationales, des représentants des institutions de recherche, de ceux des ONG oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de toutes les institutions publiques et privées pouvant contribuer dans la mise en œuvre de la CCNUCC, sera constitué. Il sera l'organe d'orientation du Projet et d'approbation des rapports d'activités. Il sera élargi à un représentant du PNUD/FEM et aux cadres de l'Unité de Gestion du Projet. Le Gouvernement devra prévoir des moyens pour garantir son fonctionnement.

Activité 1.5. Acquérir et installer les équipements.

Le Gouvernement du Burundi mettra à la disposition du Projet des locaux appropriés dans lesquels le Projet va travailler. Il va falloir qu'il acquière des équipements de bureau comprenant du matériel informatique, du matériel de télécommunication (téléphone et Internet) et du mobilier de bureau.

Activité 1.6. Organiser un atelier de lancement du Projet.

L'atelier de lancement marquera le démarrage effectif du Projet. Il durera une journée et regroupera les différents partenaires du Projet. Il sera animé par l'Expert National. Ce sera une occasion pour présenter le Projet dans ses objectifs, approches, activités, et résultats attendus, mais également de sensibiliser davantage le public sur la problématique des changements climatiques. Ce sera également une opportunité pour sensibiliser les partenaires du Projet afin qu'ils s'impliquent tous pour la réalisation des objectifs du Projet.

CONTEXTE NATIONAL.

Résultat 2 : La section « Contexte National » de la CNI est mise à jour.

Activités 2.1. Identifier les mises à jour requises et élaborer les TDR d'un consultant chargé d'actualiser cette section.

L'Unité de Gestion du Projet identifiera les mises à jour essentielles à apporter à la section Contexte National. Elle élaborera les TDR pour un consultant chargé de l'actualiser. Cette actualisation portera notamment sur : la situation socio-économique du Burundi ; les actions menées par le Burundi dans le cadre de la CCNUCC, depuis la publication de la Première Communication Nationale, au niveau politique, institutionnel, juridique, ainsi qu'au niveau des réalisations concrètes sur terrain.

Activités 2.2. Recruter un Consultant chargé d'actualiser la section « Contexte National de la CNI ».

Le Consultant sera identifié et recruté. Il aura pour tâche de mettre à jour la section « Contexte National de la CNI » conformément aux TDR élaborés au point 2.1.

Activité 2.3. Analyser et valider les mises à jour de la section « Contexte National ».

Les mises à jour de la section « Contexte National » seront analysées et validées par le Comité de Pilotage du Projet au cours d'une de ses réunions ordinaires.

INVENTAIRES DES GAZ A EFFET DE SERRE (IGES)

L'établissement d'un inventaire des GES dans le cadre de la SCN tiendra compte des risques et lacunes identifiés au cours de la première partie de l'exercice d'autoévaluation (voir Annexe A). Cette composante doit enregistrer un saut qualitatif important par rapport à la CNI.

Les activités à envisager porteront sur : le renforcement des capacités de la Direction de l'Environnement et du Tourisme aux fins d'une gestion durable d'une banque de données nécessaires pour l'élaboration des communications nationales ; l'identification et la sélection des experts nationaux ; le renforcement des capacités ; la rédaction des rapports ; la conduite d'ateliers de validation des rapports regroupant le Comité de Pilotage et les experts nationaux impliqués ainsi que les autres partenaires du Projet.

Résultat 3 : Les inventaires de GES sont établis et validés.

Activité 3.1. Mettre en place au sein de la Direction de l'Environnement et du Tourisme une cellule chargée de la gestion durable d'une banque de données et informations nécessaires pour l'élaboration des communications nationales.

Se basant sur les résultats du Projet de renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale francophone, le Projet fournira un équipement informatique à la cellule chargée de la gestion d'une banque de données. Il assurera également la formation nécessaire aux cadres affectés à cette cellule et aux correspondants désignés par les différentes institutions participantes au Projet.

Activité 3.2. Doter la cellule d'équipements informatiques.

Activité 3.3. Mettre en place un réseau d'échange et de transmission de données de base aux fins de l'inventaire, de l'analyse d'atténuation et de vulnérabilité.

Les institutions détentrices de données et informations nécessaires pour l'élaboration des communications nationales, seront organisées en réseau. La Direction de l'Environnement et du Tourisme assurera la coordination de son fonctionnement.

Activité 3.4. Former le personnel du réseau d'échanges de données.

Les correspondants désignés par les différentes institutions membres du réseau bénéficieront d'une formation en matière de gestion d'une banque de données.

Activité 3.5. Mettre en place des équipes d'experts nationaux chargés des IGES.

Les équipes d'experts nationaux qui seront en charge des inventaires seront celles qui ont réalisé les premiers inventaires. Elles sont toujours au complet pour les secteurs de l'Energie et de l'Agriculture. Pour les secteurs Procédés industriels/déchets, elles seront complétées avec des unités qui auront reçu une formation en matière d'inventaires dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités pour l'Amélioration des Inventaires des gaz à effet de serre en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale francophone (Projet PNUD/FEM RAF 02/G31).

Activité 3.6. Recueillir, traiter les données et établir les rapports sur les IGES.

L'année de référence pour les premiers inventaires a été l'année 1998, pour des raisons liées au fait que depuis 1993 jusqu'en 1996, le Burundi vivait une crise sociopolitique qui avait presque paralysé tous les secteurs socio-économiques.

Pour les inventaires de la Seconde Communication Nationale, l'année de référence sera l'année 2005. Ainsi, les données pour l'année 2005 prise comme référence, ainsi que celles des 5 dernières années seront collectées et traitées à l'aide du logiciel GIEC de compilation des IGES, et les rapports sectoriels et de synthèse seront établis. Le tableau ci-dessous reprend les données à recueillir et à compiler suivant les secteurs.

Tableau n°5 : Données IGES à collecter et à compiler.

Secteurs	Données requises
ENERGIE	? Consommations en combustibles fossiles énergétiques et autres produits notamment : essence(m ³) ; gasoil (m ³) ; kérosène (pétrole lampant et kérosène jet pour avion (m ³) ; Av gaz (m ³), fuel (m ³) ; lubrifiant (m ³), GPL (tonnes), bitumes (tonnes), bois énergie (tonnes), résidus agricoles (tonnes)
	? Consommations énergétiques des secteurs d'activité : Industrie énergétique et de l'eau ; Industries manufacturières et de construction ; Commerce et institutions ; Agriculture/élevage/pêche/pisciculture ; Industries minières ; Résidence
AGRICULTURE / ELEVAGE / UTCUTF	Effectifs des animaux domestiques (bovins, caprins, ovins, porcs, volailles, autres), par catégorie, sexe et âge.
	Superficies et productions agricoles, par type de culture et de système de culture.
	Superficies des savanes
	Types de sols et leurs superficies
	Types d'utilisation des résidus de récolte
	Superficies des plantations et leur production en biomasse
	Superficies des forêts naturelles et leur production en biomasse
	Superficies des forêts brûlées
	Superficies mises en jachères
	Accroissement des peuplements forestiers
PROCEDES INDUSTRIELS /DECHETS / SOLVANTS	Productions des cimenteries, brasseries, tanneries, parfumeries, industries textiles et pharmaceutiques
	Quantités de déchets et eaux usées domestiques produites
	Quantités de solides et liquides industriels produits
	Quantités et types de solvants utilisés

Activité 3.7. Organiser un atelier de validation des rapports sur les IGES.

Les rapports sur les IGES seront validés au cours d'un atelier qui sera organisé et qui regroupera les membres du Comité de Pilotage et les experts nationaux ayant élaboré les inventaires.

PROGRAMMES CONTENANT DES MESURES POUR PERMETTRE UNE ADAPTATION ADEQUATE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Résultat 4. : La Vulnérabilité et l'Adaptation aux changements climatiques des principaux secteurs économiques sont évaluées.

Activité 4.1. : Sélectionner et recruter des experts nationaux chargés des études de V&A

Pour réaliser les études de V&A, le Projet recourra aux institutions ayant réalisé les études lors de l'élaboration de la Première Communication Nationale. Il s'agit de l'Université du Burundi et de l'Institut Géographique du Burundi. Tous les experts ayant été formés sont toujours en place, mais il pourrait être organisé des formations additionnelles dans des domaines spécifiques.

Les secteurs qui seront couverts sont : l'Agriculture ; l'Elevage ; les Ressources en Eau ; la Santé ; la Foresterie ; les Zones Humides. Et comme il a été recommandé lors de l'Atelier de consultation des parties prenantes, les études de V&A pourront se cibler particulièrement les régions du Nord-est, de l'Est et du Sud-Est. En effet, ces régions étaient, il y a quelques dizaines d'années, considérées comme les greniers du Burundi. Les variabilités climatiques de ces dernières années en ont fait des régions de sécheresses et de famines répétitives.

Activité 4.2. Collecter et traiter les données et informations, établir les rapports sectoriels et de synthèse sur l'étude de V&A

Le tableau n°6 ci-dessous montre les données requises pour les études de V&A.

Tableau n°6 : Données requises pour les études de V&A

Secteurs	Données requises
Agriculture	Production et rendement des cultures vivrières suivantes : banane, manioc.
	Production et rendement des cultures industrielles suivantes : café, coton, thé, palmier à huile
	Evolution et tendances
Elevage	Effectif des animaux domestiques (bovins, ovins, caprins, porcins).
	Evolution et tendances
Ressources en eau	Données hydrographiques (réseau, débits, hauteurs, précipitations, ruissellement, écoulement de base)
	Pression démographique sur les ressources
	Evolution et tendances
Foresterie	Superficies des formations forestières.
	Evolution et tendances
Faune et pêche	Inventaires et recensements.
	Evolution et tendance
Zones humides	Production agricole et halieutique
	Rendement dans les zones humides
	Evolution et tendances

Activité 4.3. Organiser un atelier de validation des rapports sur les études de vulnérabilité.

Les rapports sectoriels et le rapport de synthèse seront validés au cours d'un atelier qui sera organisé et qui regroupera les membres du Comité de Pilotage et les experts nationaux ayant élaboré les études de V&A.

PROGRAMMES CONTENANT DES MESURES POUR PERMETTRE UNE ADAPTATION ADEQUATE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Résultat 5. Les programmes d'atténuation des émissions des GES et de renforcement des puits sont élaborés.

Activité 6.1. Identifier, sélectionner et recruter des experts nationaux chargés des études d'atténuation et de l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du Mécanisme pour le Développement Propre.

Les études d'atténuation des émissions des GES et l'élaboration du plan d'action du Mécanisme de Développement Propre seront réalisées par les équipes des institutions ayant travaillé sur les inventaires.

Ces études porteront entre autres sur :

- L'accroissement des capacités de séquestration du CO₂ en impliquant la population dans la gestion du couvert forestier. En effet, selon les inventaires des GES réalisés lors de la CNI, les forêts ont une capacité de séquestration d'environ 79% par rapport aux émissions, ce qui représente environ 3000 Gg de CO₂. Cette capacité pourrait être augmentée grâce à des mesures politiques adéquates impliquant notamment la population dans la gestion du couvert forestier. L'étude évaluera donc la faisabilité pour augmenter la capacité de séquestration des forêts. Elle sera réalisée par les experts de la Direction des Forêts.
- La rationalisation du secteur des transports routiers. L'étude sera réalisée par la Direction de l'Energie, conjointement avec la Direction du Transport Intérieur.

Activité 5.2. Organiser des ateliers de formation sur l'atténuation des émissions des GES et l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du Mécanisme pour le Développement Propre (MDP).

Il s'agira de renforcer les capacités des experts nationaux chargés des études sur d'atténuation des émissions des GES et l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du Mécanisme pour le Développement Propre et sur les aspects suivants :

- Méthodologie standard du GIEC sur l'atténuation des émissions des GES et l'élaboration du plan d'action du Mécanisme pour le Développement Propre ;
- Concepts et pratique du logiciel LEAP (énergie) ;
- Concepts et pratique du logiciel COMAP (foresterie) ;
- Pratique d'un logiciel adapté à l'analyse et à la planification dans le secteur de l'Agriculture et de l'Elevage.

Activité 5.2. Collecter et traiter les données et informations, et établir des rapports sectoriels sur l'atténuation des émissions des GES et le plan d'action de mise en œuvre du Mécanisme pour le Développement Propre.

Les données de référence à utiliser sont celles des inventaires des GES.

Activité 5.4. Elaborer les rapports sur les études d'atténuation des émissions des GES et les plans d'action de mise en œuvre du Mécanisme pour le Développement Propre.

Il s'agira de procéder à la compilation des trois rapports sectoriels ainsi que les plans d'action sectoriels de mise en œuvre du MDP sous forme d'un rapport de synthèse.

Activité 5.5. Organiser un atelier de validation des rapports d'études d'atténuation des émissions des GES et des plans d'action de mise en œuvre du Mécanisme pour le Développement Propre.

L'examen et la validation des rapports produits seront faits au cours d'un atelier qui réunira les membres du Comité de Pilotage et les experts ayant participé dans l'élaboration des études d'atténuation des GES et des plans de mise en œuvre du MDP.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION.

Résultat 6 : Les besoins en matière de transfert de technologies sont évalués.

Activité 6.1. Identifier et sélectionner des consultants pour mener une étude portant sur l'évaluation des besoins en matière de transfert de technologies.

L'étude couvrira les secteurs de l'Energie, Agriculture, Foresterie et Gestion des Déchets. Les consultants à identifier devront avoir des connaissances des technologies d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et celles contribuant à la réduction des émissions de GES dans les secteurs de l'Energie, de l'Agriculture, de la Foresterie et de la Gestion des déchets.

Activité 6.2. Elaborer l'étude sur l'évaluation des besoins en matière de transfert de technologies.

L'étude analysera les potentialités, les contraintes et les actions possibles de renforcement des capacités institutionnelles, en vue d'évaluer les besoins en transfert de technologies et de développer des modalités de leur acquisition et de leur adoption, à effet d'accompagner les mesures nationales d'adaptation et de mitigation des changements climatiques.

Activité 6.3. : Organiser un atelier de validation et de diffusion de l'étude.

Il sera organisé un atelier de validation de l'étude par le Comité de Pilotage élargi aux spécialistes des secteurs concernés.

Résultat 7. : Les capacités et les besoins en matière d'observations systématiques sont évalués.

Activité 7.1. Procéder à l'actualisation et à la validation de l'étude réalisée par l'IGEBU, en 2001.

Une étude portant sur une évaluation des capacités des institutions nationales en matière de recherche et observation systématique avait été menée par l'Institut Géographique du Burundi, mais n'a pas fait objet de validation. Il sera nécessaire que cette étude soit d'abord actualisée avant d'être soumise à un atelier de validation qui regroupera les membres du Comité de Pilotage ainsi que les représentants des institutions de recherche intéressées par les questions liées aux changements climatiques.

Résultat 8 : Le programme d'information et de sensibilisation du public sur les changements climatiques est élaboré et validé.

Activité 8.1. : Sélectionner et recruter une équipe de consultants.

L'équipe de consultants pour élaborer un programme d'information et de sensibilisation du public sur les changements climatiques devra comprendre : un spécialiste en communication ; un spécialiste du climat ; un spécialiste dans un secteur national clé pour l'adaptation (agriculture, ressources en eau) ; un spécialiste en environnement. Ces consultants proviendront des institutions partenaires membres de la Commission Nationale de l'Environnement.

Activité 8.2. : Elaborer le programme d'information et de sensibilisation

C'est le travail qui est demandé aux consultants qui devra indiquer : les cibles bénéficiaires des messages d'information et de sensibilisation ; les supports de diffusion de l'information ; ainsi que les messages à diffuser.

Activité 8.3. Organiser un atelier de validation du programme élaboré.

Un atelier regroupant des spécialistes de la communication, du climat, des secteurs économiques sensibles aux changements climatiques, et des spécialistes des questions environnementales, sera organisé, pour analyser et valider le programme de formation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques.

CONTRAINTES / LACUNES, BESOINS FINANCIERS / TECHNIQUES / HUMAINS

L'exercice d'autoévaluation a montré que les principales contraintes et lacunes rencontrées lors de l'élaboration de la Communication Nationale Initiale sont liées :

- Au faible niveau de coordination des institutions détentrices des données et informations pour les inventaires des GES ;
- Aux insuffisances du système de collecte des données et informations liées surtout aux faibles capacités des institutions qui en sont chargées, suite à la situation de guerre dans laquelle vivait le pays depuis 1993, mais également à la méconnaissance par les détenteurs de données de l'importance et du rôle des données et informations détenues par les institutions,

par rapport aux préoccupations liées à la variabilité et aux changements climatiques et au développement durable ;

- Aux faiblesses des capacités nationales dans les différentes institutions concernées par l'élaboration de la Communication Nationale en termes de maîtrise des outils et méthodologies, pour notamment réaliser les différentes études nécessaires (inventaires des GES, études de V&A, études d'atténuation des émissions des GES) ;
- A l'insuffisance des mesures et actions proposées pour la sensibilisation, l'information et l'éducation du public, notamment les décideurs politiques, pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées à la variabilité et aux changements climatiques dans les stratégies et plans d'action prioritaires du Burundi.

Des expertises, pour analyser ces lacunes et contraintes et proposer des solutions pour les surmonter, seront réalisées dans le cadre de ce Projet. Elles permettront de garantir l'adhésion de tous les partenaires dans les phases de mise en œuvre du Projet.

COMPILATION, PRODUCTION DE LA COMMUNICATION NATIONALE.

Résultat 9 : Le document de la Seconde Communication Nationale est élaboré et validé.

L'élaboration du document de Seconde Communication Nationale se fera sur base des études suivantes : inventaires des GES ; études de V&A ; études d'atténuation des émissions des GES et l'élaboration de projets de MPD ; évaluation des besoins en matière de transfert des technologies ; évaluation des besoins en matière de système d'observation systématique des changements climatiques et ; programme d'information et de sensibilisation du public.

Activité 9.1. Elaborer le document de Seconde Communication Nationale.

Le document sera rédigé par un expert identifié parmi ceux qui auront participé dans les différentes études thématiques et ayant des capacités avérées en matière d'élaboration des synthèses de rapports et études. Le canevas à suivre sera le format standard de présentation de la Seconde Communication Nationale pour les pays non annexe 1 de la CCNUCC.

Activité 9.2. Organiser un atelier de validation du projet de Seconde communication Nationale

Le projet de Seconde Communication Nationale sera soumis à l'analyse et la validation lors d'un atelier regroupant les membres du Comité de Pilotage, l'ensemble des experts nationaux et personnes ressources ayant participé à la réalisation des différentes études de base.

Résultat 10 : La Seconde Communication Nationale est présentée à la COP.

Activité 10.1 : Préparer la présentation de la Seconde Communication Nationale à la COP.

Une présentation de la Seconde Communication Nationale du Burundi, en Power Point sera préparée, en vue de son exposé à la COP. Une copie du document sur Cd-rom, une dizaine d'exemplaires sur support papier ainsi qu'un résumé pour les décideurs du document de la Seconde Communication

Nationale traduite en Anglais seront préparés, pour le dépôt officiel auprès du Secrétariat de la CCNUCC.

Activité 10.2 : Présenter le Seconde Communication Nationale à la COP

La Seconde Communication Nationale du Burundi au titre de la CCNUCC sera présentée à la COP par une personne ressource qui sera désignée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement.

Résultat 11 : La Seconde Communication Nationale est diffusée et vulgarisée au niveau national.

Activité 11.1. Multiplier le document de la Seconde Communication Nationale

Le document de la Seconde Communication Nationale du Burundi sera imprimé en 500 exemplaires et copié sur Cd-rom en un millier d'exemplaires pour une large diffusion auprès de tous les partenaires nationaux et étrangers intéressés par les questions du développement durable du Burundi.

Activité 11.2 : Organiser des séminaires de présentation de la Seconde Communication au public

Quatre séminaires régionaux seront organisés pour présenter le contenu de la Seconde Communication Nationale à un large public et pour le sensibiliser sur la contribution de chacun dans la recherche des solutions aux questions de variabilité et de changements climatiques.

Ces séminaires seront animés par une ONG ayant participé dans le processus de préparation de la Seconde Communication Nationale.

B5. Arrangement Institutionnel de Mise en œuvre du Projet.

Voir Description Narrative, section 1.3.

B6. Suivi, Contrôle et Evaluation de l'Impact du Projet.

Voir Description Narrative, section 1.4.

B7. Budget.

Le budget du projet est de **438 556 US \$**.

Aux fins d'assurer la bonne mise en œuvre du Projet de Seconde Communication nationale, le Burundi s'engage à fournir un apport en nature et en numéraire d'un montant de **33 556 US \$**. Cette contribution consiste à mettre à la disposition du Projet un espace de bureaux, des équipements et des utilitaires, pour le Coordonnateur National du Projet et autre personnel de la contrepartie. De plus, le Burundi contribuera financièrement au fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet.

La présente requête est introduite pour un montant de **405 000 US\$** auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (PNUD-FEM) au titre de la préparation de la Seconde Communication Nationale du Burundi dans le contexte de la Convention Cadre des Nations Unies sur les

Changements Climatiques et dans le cadre du soutien du FEM à la préparation des communications nationales des pays Non Annexe 1.

Le tableau n°1 repris ci-après présente la ventilation de cette composante FEM du budget selon le format recommandé par le FEM, et le tableau n° 7 montre le calendrier d'exécution du Projet.

Légende du tableau n°1 :

LOCL CNSLT: Local Consultants ; CONTR-CMPY : Contractual Services-Companies. ; MISC. : Miscellaneous Expenses ; TRAVLOC. : Local Travel ; TRVINT. : International Travel ;
EQUIPMT. : Equipment ; CNTRACTSRV: Contractual Services -Individual ; COMNCT-EQMT: Communication Equipment ; SUPPL.: Supplies; INTL CNSLT: International Consultant; AV &PRINT: Audio Visual & Print Prod Costs; PERLOC : Personnel Local ; PERADM : Personnel Administratif.

Tableau n°1: Budget total du Projet.

BUDGET TOTAL

PRODUITS CIBLES	INSTITUTIONS RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE						
		Origine des Fonds	Code Budget	Description Budget	Année 1 (US\$)	Année 2 (US \$)	Année 3 (US \$)	Budget total (US\$)
CIRCONSTANCES NATIONALES	MINATTE-NEX	62000	71300	LOCL CNSLT	2.000	0	0	2.000
			74500	MISC.	1.000	0	0	1.000
			Sous total		3.000	0	0	3.000
INVENTAIRE DES GAZ A EFFET DE SERRE	MINATTE-NEX	62000	72100	CONTR-CMPY	32.000	5.000	0	37.000
			71300	LOCL CNSLT	3.000	0	0	3.000
			71600	TRVLOC	4.000	0	0	4.000
			71600	TRVINT	2.000	2.000	2.000	6.000
			72100	CONTR-CMPY	4.000	0	0	4.000
			72200	EQUIPMT	10.000	0	0	10.000
			71400	CNTRACTSRV	2.000	2.000	1.000	5.000
			72400	COMNCT-EQPMT	5.000	3.000	2.000	10.000
			72500	SUPPL.	1.500	1.200	1.200	3.900
			74500	MISC.	2.000	1.000	1.000	4.000
Sous total		65.500	14.200	7.200	86.900			
PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	MINATTE-NEX	62000	72100	CONTR-CMPY	30.000	30.000	10.000	70.000
			71200	INTL CNSLT	7.000	0	0	7.000
			71600	TRVLOC	0	4.000	0	4.000
			71600	TRVINT	0	6.000	0	6.000
			71300	LOCL CNSLT	0	2.500	2.500	5.000
			72500	SUPPL.	1.000	1.300	1.300	3.600
			72100	CONTR-CMPY	0	1.500	0	1.500
			74200	AV&PRINT	0	2.500	0	2.500
			74500	MISC.	2.000	1.000	0	3.000
Sous total		40.000	48.800	13.800	102.600			
PROGRAMMES D'ATTENUATION DES RISQUES DE CHANDEMENTS	MINATTE-NEX	62000	72100	CONTR-CMPY	0	20.000	0	20.000
			71200	LOCL CNSLT	0	14.000	0	14.000

CLIMATIQUES			72200	EQPMT	8.000	0	0	8.000
			71200	INTL CNSLT	0	7.000	7.000	14.000
			74200	AV&PRINT	0	2.000		2.000
			72600	TRVINT	2.000	2.000	2.000	6.000
			72600	TRVLOC	1.000	2.000	0	3.000
			71400	CNTRACTSRV	0	1.000	0	1.000
			Sous total			11.000	48.000	9.000
AUTRES ACTIVITES PERTINENTES (RECHERCHE&OBSERVATION, TT, SENSIBILISATION, RC)	MINATTE-NEX	62000	71300	LOCL CNSLT	3.000	3.000	6.000	12.000
			72100	CONTR-CMPY	0	0	2.000	2.000
			72600	TRVLOC	0	0	1.500	1.500
			74200	AV&PRINT	0	0	2.000	2.000
			72500	SUPPL.	1.000	1.000		2.000
			Sous total			4.000	4.000	11.500
LACUNES ET CONTRAINTES- BESOINS FINANCIERS, TECHNIQUES ET HUMAINS, ASSISTANCE TECHNIQUE	MINATTE-NEX	62000	71200	LOCL CNSLT	0	0	6.000	6.000
			72100	CONTR-CMPY	0	0	2.000	2.000
			72500	SUPPL.	0	1.000	1.000	2.000
			71200	INTL CNSLT	0	5.000	5.000	10.000
			Sous total			0	6.000	14.000
COMPILATION, PRODUCTION DE LA COMMUNICATION	MINATTE-NEX	62000	71300	LOCL CNSLT	0	0	4.500	4.500
			72600	TRVINT	0	0	1.500	1.500
			74200	AV&PRINT	0	0	7.000	7.000
			74500	MISC.	0	1.000	1.000	2.000
			Sous total			0	1.000	14.000
COORDINATION DU PROJET	MINATTE-NEX	62000	71300	PERLOC.	18.000	18.000	18.000	54.000
			71400	PERADM.	7.000	7.000	7.000	21.000
			Sous total			25.000	25.000	25.000
SUIVI / EVALUATION ET REPORTING	MINATTE-NEX	62000	71300	LOCL CNSLT	0	3.000	0	3.000
			71200	INTL CNSLT	0	7.000	0	7.000
			72600	TRVLOC	1.000	2.000	1.000	4.000
			74500	MISC.	500	1.000	1.000	1.000
			Sous total			1.500	13.000	2.000
Total					150.000	160.000	96.500	405.000

B.8. Calendrier d'exécution. Tableau n°7 : Calendrier d'exécution.

CALENDRIER D'EXECUTION													
PRODUITS / ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	
GESTION ET COORDINATION DU PROJET													
Résultat 1. Le cadre institutionnel et organisationnel pour l'élaboration de la Seconde Communication Nationale est mis en place.													
Activité 1.1. Identifier la structure point focal	X												
Activité 1.2. Mettre en place l'Unité de Gestion du Projet	X	X											
Activité 1.3. Mettre en place d'un Comité de Pilotage du Projet.	X	X											
Activité 1.4. Identifier des institutions sous traitantes	X	X											
Activité 1.5. Acquérir et installer les équipements	X	X											
Activité 1.6. Organiser un atelier de lancement du Projet.		X											
CONTEXTE NATIONAL													
Résultat 2. La section "Contexte national" de la CNI est mise à jour.													
Activité 2.1. Identifier les mises à jour requises et élaborer les TDR d'un consultant			X										
Activité 2.2. Recruter un Consultant pour les mises à jour.		X	X										
Activité 2.3. Analyser et valider les mises à jour de la section Contexte National				X									
INVENTAIRE DES GAZ A EFFET DE SERRE													
Résultat 3. Les inventaires de GES sont établis et validés.													
Activité 3.1. Mettre en place au sein de la Direction de l'Environnement et du Tourisme une cellule chargée de la gestion durable d'une banque de données et informations nécessaires pour l'élaborations des communications nationales.	X												
Activité 3.2. Doter la cellule d'équipements informatiques.	X												
Activité 3.3. Mettre en place un réseau d'échange et de transmission de données de base aux fins de l'inventaire, de l'analyse d'atténuation et de vulnérabilité.	X	X											
Activité 3.4. Former le personnel du réseau d'échanges de données.		X											
Activité 3.5. Mettre en place des équipes d'experts nationaux chargés des IGES.		X											
Activité 3.6. Recueillir, traiter les données et établir le rapport sur les IGES.			X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Activité 3.7. Organiser un atelier de validation des rapports sur les IGES									X				
PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES													
Résultat 4. La vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques des principaux secteurs économiques sont évaluées.													

ANNEXE C : Termes de Référence.

C1 : Termes de référence du Comité de Pilotage du Projet.

Contexte :

Le Gouvernement du Burundi a obtenu du PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ce projet est en harmonie avec les stratégies du Cadre Stratégique de relance de la croissance économique et de Lutte contre la Pauvreté en cours de finalisation par le Gouvernement (CSLP- complet).

Le projet constitue un appui au Gouvernement du Burundi pour répondre à ses engagements en tant que Partie à la CCNUCC. Ces derniers consistent, selon l'article 12 de ladite Convention à :

(i) établir et mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques.

Le projet de la Seconde Communication Nationale permettra donc au Burundi de mieux connaître le niveau actuel de ses émissions / absorptions de GES, et d'identifier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques, et plus particulièrement à l'intention des populations les plus vulnérables. Ces dernières constituent, malheureusement, la majorité de la population burundaise.

Tâches.

Le Comité de Pilotage du Projet élargi au PNUD aura pour principales tâches de :

- Fournir des conseils dans l'identification et la participation des acteurs, et approuver le rôle que doit jouer chaque acteur dans la mise en œuvre du projet ;
- Analyser et approuver le Plan d'Action du projet, les principales activités prévues en relation avec le contenu du document de projet ;
- Analyser et approuver le Programme Annuel ainsi que les rapports techniques et financiers du projet ;
- Suivre la performance du projet à travers l'évaluation des rapports périodiques du projet ;
- Assurer le contrôle de qualité des rapports produits par les consultants et l'équipe du projet ;

- Valider tous les documents de politiques et de stratégies produits comme un résultat du projet ;
- Faciliter les échanges d'information entre les différentes structures intéressées directement ou indirectement aux questions de changements et vulnérabilités climatiques ;

- Faciliter la coordination intersectorielle de la mise en œuvre du projet ;
- Initier des mesures correctives pour remédier aux éventuelles situations de blocage du projet.

Composition

Le Comité de Pilotage comprend des représentants des institutions fournisseurs de données et informations pour l'élaboration des communications nationales, des représentants des institutions de recherche, de ceux des ONG oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de toutes les institutions publiques et privées pouvant contribuer dans la mise en œuvre de la CCNUCC. Il est élargi à un représentant du PNUD/FEM et à l'équipe du Projet.

C2 : Termes de référence du Directeur National du Projet.

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Environnement désignera le Directeur du Département de l'Environnement et du Tourisme comme Directeur national du Projet. Le Directeur national du Projet ne fait pas partie du personnel du Projet mais il recevra tout l'appui technique nécessaire dans le cadre de ses activités de suivi du Projet. Sa nomination fait partie des apports en nature du Gouvernement et son rôle est d'assurer l'interface entre ce dernier et le Projet.

Tâches et responsabilités.

Le Directeur national du Projet a pour tâches de :

- S'assurer que des locaux sont disponibles pour l'unité de gestion du Projet ;
- Superviser de manière globale le travail technique de l'équipe du coordonnateur national et des consultants et contrôler régulièrement l'évolution du Projet ;
- Informer les différents Ministres concernés par la question sur les progrès réalisés dans le cadre du Projet ;
- Donner régulièrement rapport sur les activités du Projet au comité de pilotage ;
- Collaborer étroitement avec le PNUD sur les questions concernant l'exécution des activités du Projet ;
- Gérer, signer et contrôler les déboursements des fonds du Projet selon les règles et les procédures du Gouvernement et du PNUD/FEM ;
- Assurer la transmission dans les délais des rapports d'activités et des rapports financiers au PNUD ;
- Assurer une collaboration étroite avec toute les parties prenantes au Projet et avec le comité de Pilotage ;
- Assurer une contribution et un engagement effectif de la part du Gouvernement aux activités du Projet.

En concertation avec l'ENP, le Directeur National du Projet devra :

- Coordonner la mise en place et l'installation de la structure de gestion du Projet et assurer son démarrage effectif ;
- Organiser les réunions du Comité de Pilotage du Projet ;
- Analyser et approuver un plan de travail du Projet préparé par l'ENP spécifiant les objectifs, les cibles annuelles, les échéances et les apports nécessaires, avec des indicateurs de performance précis et mesurables ;
- Coordonner l'organisation de l'atelier de démarrage et la rédaction du rapport de démarrage qui devra être adopté par les parties prenantes ;
- Evaluer la performance des experts et consultants nationaux en collaboration avec l'Expert National du Projet ;
- Coordonner toutes les activités de formation prévues dans le cadre du Projet ;
- Soumettre un rapport annuel de performance du Projet.

C3: Termes de référence de l'Expert National du Projet.

Contexte :

Le Gouvernement du Burundi a obtenu, du PNUD/FEM, un financement pour l'élaboration de sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ce projet est en harmonie avec les stratégies du Cadre Stratégique de relance de la croissance économique et de Lutte contre Pauvreté en cours de finalisation par le Gouvernement (CSLP- complet).

Le projet constitue un appui au Gouvernement du Burundi pour répondre à ses engagements en tant que Partie à la CCNUCC. Ces derniers consistent, selon l'article 12 de ladite Convention à :

(i) établir et mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques.

Le projet de la Seconde communication nationale permettra donc au Burundi de mieux connaître le niveau actuel de ses émissions / absorptions de GES, et d'identifier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et plus particulièrement à l'intention des populations les plus vulnérables. Ces dernières constituent, malheureusement, la majorité de la population burundaise.

Responsabilités :

En étroite collaboration avec le Comité de Pilotage du Projet, et sous la responsabilité directe du cogestionnaire que le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement aura désigné, l'Expert National du Projet sera chargé de la gestion, de la coordination et de la supervision quotidienne de l'exécution du Projet. Il est particulièrement responsable des tâches suivantes :

- Préparer le Plan Annuel de Travail du Projet, dans un format qui est en adéquation avec le rapportage, la budgétisation, les procédures de suivi évaluation du Gouvernement et les Directives du PNUD pour les procédures d'exécution nationale, sur une base du document du Projet et en collaboration avec le Comité de Pilotage ;
- Coordonner et suivre les activités prévues dans le Plan de Travail ;
- Organiser et superviser les ateliers et les activités de formation nécessaires pendant l'exécution du Projet ;

- Identifier et recruter (y compris en sous traitance) les institutions et les experts nationaux, en consultation avec le Comité de Pilotage ;
- Préparer les rapports périodiques tels que prévus dans les procédures en vigueur au PNUD et au niveau du Gouvernement ;
- Assurer la liaison avec les ministères concernés, les instituts de recherche nationaux et internationaux, les ONG et autres institutions appropriées aux fins d'associer leur personnel aux activités du projet et de recueillir et diffuser des informations concernant le Projet ;
- Fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux consultants et contractants du Projet ;
- Encourager et développer la synergie avec les autres projets et programmes au plan national et régional ;
- Surveiller les dépenses et veiller par d'autres moyens à la bonne gestion des ressources allouées au Projet ;
- Etablir sous sa forme définitive la Seconde Communication Nationale du Burundi en collaboration avec le personnel gouvernemental et les experts nationaux ;
- Rechercher et mobiliser des ressources pour appuyer les activités de suivi potentielles.

Qualification.

- Diplôme universitaire dans un domaine présentant de la pertinence pour le projet ;
- Minimum de 5 ans d'expérience d'activités professionnelles dans le domaine du Projet ;
- Avoir une bonne connaissance et éventuellement une expérience en matière d'élaboration de la Communication Nationale ;
- Avoir une bonne connaissance des institutions et acteurs locaux ;
- Bonne capacité de rédaction et de communication ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Maîtrise de la / des langues officielles (s) du pays, compréhension de l'Anglais écrit.

C4 : Termes de référence de l'Assistant (e) Administratif (ve) du Projet.

Contexte :

Le Gouvernement du Burundi a obtenu, du PNUD/FEM, un financement pour l'élaboration de sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ce projet est en harmonie avec les stratégies du Cadre Stratégique de relance de la croissance économique et de Lutte contre Pauvreté en cours de finalisation par le Gouvernement (CSLP- complet).

Le projet constitue un appui au Gouvernement du Burundi pour répondre à ses engagements en tant que Partie à la CCNUCC. Ces derniers consistent, selon l'article 12 de ladite Convention à :

(i) établir et mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques.

Le projet de la Seconde communication nationale permettra donc au Burundi de mieux connaître le niveau actuel de ses émissions / absorptions de GES, et d'identifier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et plus particulièrement à l'intention des populations les plus vulnérables. Ces dernières constituent, malheureusement, la majorité de la population burundaise.

Tâches :

Sous l'autorité de l'Expert National du Projet, l'Assistant (e) Administratif (ve) et Financier(ère) est chargé (e) des tâches suivantes:

- Tenir les documents comptables en vue des différents classements, de l'enregistrement des transactions financières ainsi que de l'apurement des comptes suivant les procédures NEX du PNUD;
- Préparer sous la supervision du Coordonnateur, les réunions du Comité de Pilotage et autres rencontres organisées par le projet;
- Préparer et contrôler le courrier départ et arrivé du projet et veiller à la diffusion du courrier;
- Accueillir, assister et orienter les partenaires du projet;

- Fournir l'assistance nécessaire aux consultants, experts et autres partenaires dans le cadre des activités du projet;
- S'impliquer dans la réalisation des résultats attendus du projet;
- Effectuer les calculs des frais de voyages et autres paiements pour services rendus;
- Tenir la caisse de menues dépenses;
- Établir les rapprochements bancaires périodiques;
- Être en liaison avec les responsables des banques, institutions financières et autres tiers en vue d'obtenir des renseignements à jour sur les transactions avec le projet;
- En collaboration étroite avec le coordonnateur, assurer l'approvisionnement, le suivi des consommations, du matériel et fournitures de bureau;
- Être en liaison avec les responsables du PNUD pour tout renseignement et observation concernant le suivi comptable du projet;
- Assister le coordonnateur national du projet dans les aspects de la tenue de compte et du contrôle budgétaire;
- Expliquer aux experts et consultants les aspects relatifs aux indemnités, avances, remboursements de frais de voyage et autres questions financières;
- Suivre les différents contrats du projet;
- Enregistrer les transactions financières et comptables et procéder au classement des pièces justificatives;
- Tenir et mettre à jour les différents registres d'équipement du projet;
- Travailler au besoin avec les auditeurs des comptes et des dossiers administratifs du personnel.

Qualifications :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau ISCO en matière de comptabilité/ finance ou d'un diplôme équivalent ;
- Disposer d'une expérience de 5 ans au moins dans le domaine ;
- Avoir un permis de conduire catégorie B ;
- Avoir un esprit d'équipe ;
- Avoir une connaissance approfondie de l'informatique, en particulier les logiciels suivants : Excel; Word 7.0; D Base; Utilisation de l'Internet ;
- Connaissance de l'Anglais constituerait un avantage

C5 : Termes de référence des études thématiques.

C5.1. Inventaires des GES.

Contexte :

Le Gouvernement du Burundi a obtenu, du PNUD/FEM, un financement pour l'élaboration de sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ce projet est en harmonie avec les stratégies du Cadre Stratégique de relance de la croissance économique et de Lutte contre Pauvreté en cours de finalisation par le Gouvernement (CSLP- complet).

Le projet constitue un appui au Gouvernement du Burundi pour répondre à ses engagements en tant que Partie à la CCNUCC. Ces derniers consistent, selon l'article 12 de ladite Convention à :

(i) établir et mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques.

Le projet de la Seconde communication nationale permettra donc au Burundi de mieux connaître le niveau actuel de ses émissions / absorptions de GES, et d'identifier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et plus particulièrement à l'intention des populations les plus vulnérables. Ces dernières constituent, malheureusement, la majorité de la population burundaise.

Justification.

Les inventaires des GES réalisés lors de la Communication Nationale Initiale ont accusé des lacunes importantes notamment : l'insuffisance de données dans les différents secteurs ; le recours à l'utilisation des coefficients de conversion et facteurs d'émission par défaut ; les difficultés d'accéder à des données et informations fiables des entreprises privées, etc. De plus, des secteurs entiers n'ont pas été couverts par les premiers inventaires. Ce sont toutes ces lacunes qu'il conviendra de corriger lors des inventaires prévus dans le cadre de ce projet, en s'appuyant sur les acquis du projet régional de « Renforcement des Capacités pour l'Amélioration des IGES en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale francophone », Projet PNUD/FEM RAF 02/ G31.

Objectifs.

L'objectif des études sur les inventaires à réaliser et qui seront confiées aux institutions identifiées est de contribuer à l'élaboration de la Seconde Communication Nationale du Burundi par la collecte, l'analyse et l'archivage des données et informations nécessaires à la réalisation des inventaires des GES.

Résultats attendus.

Les principaux résultats attendus sont notamment :

- Experts nationaux formés et opérationnels pour les inventaires des GES disponibles ;
- Banque de données actualisées et informations sur les émissions de GES disponibles ;
- Rapport complet sur les inventaires des GES dans les différents secteurs élaboré.

Activités à réaliser.

Dans les différents secteurs d'inventaires, les activités à réaliser consisteront à :

- Relever les lacunes et insuffisances que comportent les premiers inventaires ;
- Relever les différentes institutions dépositaires de données dans chaque secteur concerné ;
- Collecter les données d'activités les plus désagrégées possibles ainsi que toutes les informations nécessaires à l'estimation des émissions de GES ;
- Calculer les émissions de GES imputables à chaque secteur selon la méthodologie IPCC et les Bonnes Pratiques Préconisées par le GIEC ;
- Etablir un rapport descriptif des résultats obtenus.

C5. Termes de référence des études thématiques.

C5.2. Atténuation des émissions des GES et élaboration du plan d'action de mise en œuvre du PDP

Contexte.

Le Gouvernement du Burundi a obtenu, du PNUD/FEM, un financement pour l'élaboration de sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ce projet est en harmonie avec les stratégies du Cadre Stratégique de relance de la croissance économique et de Lutte contre Pauvreté en cours de finalisation par le Gouvernement (CSLP- complet).

Le projet constitue un appui au Gouvernement du Burundi pour répondre à ses engagements en tant que Partie à la CCNUCC. Ces derniers consistent, selon l'article 12 de ladite Convention à :

(i) établir et mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques.

Le projet de la Seconde communication nationale permettra donc au Burundi de mieux connaître le niveau actuel de ses émissions / absorptions de GES, et d'identifier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et plus particulièrement à l'intention des populations les plus vulnérables. Ces dernières constituent, malheureusement, la majorité de la population burundaise.

Justification.

La Communication Nationale Initiale avait identifié des options d'atténuation des émissions de GES, mais s'était heurtée à l'absence de capacités humaines pour pouvoir évaluer leurs coûts et avantages. Pour tous les secteurs, sauf le secteur de l'énergie, l'analyse s'est limitée à une description générale des mesures politiques à mener.

Dans le cadre de la préparation de la Seconde Communication Nationale, il sera donc nécessaire de d'améliorer les études réalisées dans le secteur de l'énergie et procéder à une évaluation nationale des options d'atténuation des émissions de GES, dans les autres secteurs.

Objectifs.

L'objectif poursuivi est de définir et quantifier les options de réduction des émissions des GES dans les secteurs suivants considérés comme les plus importants : Energie ; Agriculture ; Changements

d'affectation des terres / Foresterie, et Gestion des déchets. Cela nécessitera au préalable une formation des experts nationaux des institutions impliquées, sur la méthodologie d'analyse des études d'atténuation.

Résultats attendus.

- Des experts nationaux formés et devenus opérationnels pour la réalisation des études d'atténuation ;
- Une banque de données actualisées et d'informations sur les options d'atténuation des émissions de GES dans les secteurs concernés mise en place ;
- Un rapport d'études d'atténuation pour les secteurs indiqués disponible.

Activités à réaliser par les institutions sous-traitantes.

- Collecter et analyser les données des inventaires de GES ainsi que les informations de base et complémentaires nécessaires à la projection des scénarios de référence et d'atténuation pour chaque secteur ;
- Appliquer la méthodologie d'analyse appropriée pour les études de mitigation pour chaque secteur ;
- Evaluer les hypothèses relatives aux tendances de production de GES, les prévisions d'utilisation de nouvelles technologies et les mesures politiques et institutionnelles à la réalisation effective des options d'atténuation proposées ;
- Produire un rapport sectoriel.

C5. Termes de référence des études thématiques.

C5.3. Etudes sur la Vulnérabilité/Adaptation (V&A) aux changements climatiques.

Le Gouvernement du Burundi a obtenu, du PNUD/FEM, un financement pour l'élaboration de sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ce projet est en harmonie avec les stratégies du Cadre Stratégique de relance de la croissance économique et de Lutte contre Pauvreté en cours de finalisation par le Gouvernement (CSLP- complet).

Le projet constitue un appui au Gouvernement du Burundi pour répondre à ses engagements en tant que Partie à la CCNUCC. Ces derniers consistent, selon l'article 12 de ladite Convention à :

(i) établir et mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques.

Le projet de la Seconde communication nationale permettra donc au Burundi de mieux connaître le niveau actuel de ses émissions / absorptions de GES, et d'identifier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et plus particulièrement à l'intention des populations les plus vulnérables. Ces dernières constituent, malheureusement, la majorité de la population burundaise.

Justification.

Les études de Vulnérabilité/Adaptation aux changements climatiques réalisées lors de l'élaboration de la Première Communication Nationale présentent des insuffisances et lacunes qu'il faudra combler dans le cadre du projet de Seconde Communication Nationale. Le secteur agricole qui contribue au PIB pour près de 50%, et qui est tributaire des conditions climatiques, aura la priorité. C'est pourquoi il faudra compléter l'analyse antérieure en ajoutant la culture de banane ainsi que les cultures industrielles.

Au niveau des écosystèmes naturels, les études de V&A devront s'étendre aux régions des dépressions du Nord, du Nord-est et de l'Est, qui jadis étaient considérées comme des greniers du pays, mais qui connaissent depuis plus d'une dizaine d'années des sécheresses et des famines répétitives.

L'amélioration des scénarios des changements climatiques permettra également de revoir les études antérieures dans les secteurs de l'énergie, des ressources en eau, et de la santé.

Objectifs.

L'objectif du travail est de contribuer l'élaboration de la Seconde Communication Nationale par la réalisation des études sur la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs productifs et socio-économiques aux changements climatiques.

Résultats attendus.

Les principaux résultats attendus sont :

- Des experts nationaux sont formés et devenus opérationnels pour la réalisation des études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Une banque de données et d'informations sur la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs productifs et socio-économiques aux changements climatiques est mise en place ;
- Un rapport d'étude sur la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs productifs et socio-économiques aux changements climatiques est disponible.

Activités à réaliser par les institutions sous-traitantes (IGEBU, UNIVERSITE DU DURUNDI)

Sous la supervision directe de l'Expert National du Projet, les institutions sous-traitantes devront réaliser les activités suivantes :

- Constituer leurs équipes d'experts pour réaliser les études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Envoyer les experts pour participer à la formation sur les méthodologies d'études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements et variabilités climatiques qui sera organisée par la coordination du Projet ;
- Déterminer, en collaboration avec l'Expert National du Projet, les unités d'exposition et les zones d'étude ;
- Planifier toute la procédure des études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements et variabilités climatiques et en évaluer les moyens ;
- Collecter et analyser les données et informations de base déjà disponibles sur les secteurs étudiés tout en évaluant leur fiabilité ;
- Choisir les méthodes appropriées pour les études de vulnérabilité et d'adaptation pour chaque secteur ;
- Elaborer les scénarios de changements climatiques futurs ;
- Etablir la situation de référence future sans changements climatiques et la situation future avec changements climatiques dans chaque secteur ;
- Définir les stratégies et les options ainsi que les mesures et les actions d'adaptation aux changements climatiques ;
- Produire un rapport sectoriel.

C5. Termes de référence des études thématiques.

C5.4. Evaluation des besoins en matière de transfert de technologies.

Contexte.

Le Gouvernement du Burundi a obtenu, du PNUD/FEM, un financement pour l'élaboration de sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ce projet est en harmonie avec les stratégies du Cadre Stratégique de relance de la croissance économique et de Lutte contre Pauvreté en cours de finalisation par le Gouvernement (CSLP- complet).

Le projet constitue un appui au Gouvernement du Burundi pour répondre à ses engagements en tant que Partie à la CCNUCC. Ces derniers consistent, selon l'article 12 de ladite Convention à :

(i) établir et mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques.

Le Projet de la Seconde Communication Nationale permettra donc au Burundi de mieux connaître le niveau actuel de ses émissions / absorptions de GES, et d'identifier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et plus particulièrement à l'intention des populations les plus vulnérables. Ces dernières constituent, malheureusement, la majorité de la population burundaise.

Objectif de l'étude.

L'objectif principal de cette étude est de renforcer les capacités de transfert de technologies dans les secteurs socioéconomiques prioritaires de développement, afin de contribuer à la réduction des émissions de GES et au développement propre à l'échelle globale.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC, et en particulier de l'article 10.c du Protocole de Kyoto sur le « Transfert de Technologies ».

Résultats attendus.

- Un état des lieux en matière de transfert de technologies dans les secteurs prioritaires de développement est établi ;
- Les besoins en renforcement des capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs prioritaires de développement sont identifiés et évalués ;
- Des fiches techniques de projets sectoriels de renforcement des capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs prioritaires de développement sont élaborées.

Activités à réaliser :

Les principales activités à réaliser dans le cadre de cette étude consistent notamment à :

- Faire une analyse critique de la notion de « Transfert de Technologies » dans le contexte du Burundi et à la lumière de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto, du troisième rapport d'évaluation du GIEC, etc. ;
- Faire un état des lieux des secteurs socio-économiques de développement, notamment : énergie, agriculture, élevage, foresterie (technologies utilisées, parties prenantes, acquis, contraintes, etc.)
- Identifier et évaluer les besoins sectoriels de renforcement des capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs prioritaires de développement ;
- Elaborer des fiches techniques de projets sectoriels de renforcement de capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs socioéconomiques prioritaires de développement.
- Elaborer un rapport général de l'étude.

Profils des experts à recruter.

Le travail sera réalisé par un groupe de 4 experts spécialistes des secteurs de l'Energie, Agriculture/Elevage, Foresterie et Gestion des déchets.

C5. Termes de référence des études thématiques.

C5.5. Evaluation des besoins en matière de Système d'Observation Systématique des Changements Climatiques.

Contexte.

Le Gouvernement du Burundi a obtenu, du PNUD/FEM, un financement pour l'élaboration de sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ce projet est en harmonie avec les stratégies du Cadre Stratégique de relance de la croissance économique et de Lutte contre Pauvreté en cours de finalisation par le Gouvernement (CSLP- complet).

Le projet constitue un appui au Gouvernement du Burundi pour répondre à ses engagements en tant que Partie à la CCNUCC. Ces derniers consistent, selon l'article 12 de ladite Convention à :

(i) établir et mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ;

(ii) établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques.

Le Projet de la Seconde Communication Nationale permettra donc au Burundi de mieux connaître le niveau actuel de ses émissions / absorptions de GES, et d'identifier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et plus particulièrement à l'intention des populations les plus vulnérables. Ces dernières constituent, malheureusement, la majorité de la population burundaise.

Justification.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 5 de la CCNUCC et de l'Article 10.d du Protocole de Kyoto, sur la « Recherche systématique sur les Changements Climatiques ». Elle a pour objectif principal de renforcer les capacités des systèmes d'observation systématique des changements climatiques : observations météorologiques/climatologiques ; observations atmosphériques ; observations océanographiques ; observations terrestres (hydrologiques, couverture végétale, changement d'affectation des terres et foresterie, incendies de forêts, feux de brousse, etc.) ; observations spatiales (satellites), afin de contribuer de façon efficace et plus durable à la recherche et à l'observation systématique sur les changements climatiques à l'échelle globale.

Il faut noter qu'une étude sur l'évaluation des besoins en matière de Système d'Observation Systématique des Changements Climatiques avait été réalisée lors de l'élaboration de la Première Communication Nationale, par l'Institut Géographique du Burundi, mais n'avait pas fait objet de validation. Dans le cadre du Projet de Seconde Communication Nationale, il sera donc question de l'actualiser.

Résultats attendus.

Les résultats suivants devront être actualisés. Il s'agit de :

- L'état des lieux des systèmes d'observation météorologiques, atmosphériques et satellitaires ;
- Les besoins de renforcement des capacités des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, hydrologiques, hydrogéologiques, atmosphériques et satellitaires ;
- Des fiches techniques de projets de renforcement de capacités des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, hydrologiques, atmosphériques et satellitaires.

Activités à réaliser par l'institution sous-traitante (IGEBU)

Les principales activités à réaliser consistent à :

- Définir et adapter au contexte du Burundi la notion de « Système d'Observation Systématique des Changements Climatiques », à la lumière de la documentation disponible sur le sujet (CCNUCC, Protocole de Kyoto, Document FCCC/CP/1999/7 « Directives pour l'établissement des rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques », etc.) ;
- Actualiser l'état des lieux des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, hydrologiques, hydrogéologiques, atmosphériques et satellitaires ;
- Actualiser l'identification et l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, hydrologiques, hydrogéologiques, atmosphériques et satellitaires ;
- Élaborer et actualiser les fiches techniques de projets de renforcement des capacités des systèmes météorologiques, climatologiques, hydrologiques, hydrogéologiques, atmosphériques et satellitaires.

Personnel requis.

L'étude requiert des spécialistes dans les domaines suivants : météorologie, climatologie, agro météorologie, hydrologie et hydrogéologie. Toutes ces compétences sont disponibles à l'Institut Géographique du Burundi.

PAGE DE SIGNATURE

Pays : BURUNDI

Effets de l'UNDAF et Indicateurs :

1. Cadre institutionnel propice à la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire, notamment pour les groupes vulnérables ;
2. Productions et revenus des populations rurales diversifiés et augmentés, notamment pour les groupes vulnérables ;
3. Environnement mieux préservé et gestion des ressources naturelles améliorée.

Effets escomptés/Indicateurs :

1. Institutions de gestion de l'environnement plus performantes ;
2. Ressources naturelles gérées de façon durable par les communautés (niveaux de productivité et de diversité biologique des écosystèmes améliorés).

Produits escomptés et Indicateurs :

1. Les capacités nationales de mise à jour des communications nationales sont renforcées et assurées ;
2. Les experts nationaux sont formés sur les méthodologies relatives aux études sur les changements climatiques (inventaires des GES, vulnérabilité/adaptation, atténuation des GES et mise en œuvre du MDP) ;
3. La constitution d'une importante banque de données et informations sur les changements climatiques;
4. La Seconde Communication Nationale est élaborée et présentée à la Conférence des Parties à la CCNUCC.

Institution chargée de la mise en œuvre :

Direction de l'Environnement et du Tourisme.

Autres partenaires :

PNUD/FEM

Période de Programme : 2006 – 2008 Composante de Programme : Environnement Titre du projet : Préparation de la Seconde Communication Nationale du BURUNDI sur les changements climatiques ; Numéro du projet : Durée du projet : 3 ans Modalité de gestion : Exécution nationale	Budget (Operations) : 405 000 \$ US Budget Total : 438 556 \$ US Ressources allouées : 438 556 \$ US <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement : 33 556 \$ US (en nature) • Ressources du FEM : 405 000 \$ US
---	---

Approuvé au nom de :

Signature :

Nom/Titre :

Gouvernement du BURUNDI :

Mme Antoinette BATUMUBWIRA,
Ministre des Relations
Extérieures et de la Coopération

PNUD :

